

OPTIONS



DÉBUT DE SIÈCLE

UN ÉTAT DES LIEUX
DE LA LIGUE DES
DROITS DE L'HOMME

Pages 46 à 48

CHROMORANGE / MAXPPP

ORANGE

Réussir la
transformation
digitale

Pages 16-17

La Cgt
... de tout
le salariat

Le 20 octobre, la Cgt et l'Ugict
organisaient une rencontre nationale
sur la syndicalisation des Ictam
et l'organisation des convergences
revendicatives.

Pages 16 à 27



Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com

Votre contact : **contact-branches@malakoffmederic.com**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

éditorial

Le temps des monstres ?

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**
263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Sylvie Durand

PUBLICITÉ
Sylvie Durand
Tél. : 01 55 82 83 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal:
4^e trimestre 2016



L'élection de Donald Trump aux États-Unis est un séisme.

La première puissance mondiale est dirigée par un milliardaire qui a ouvertement appelé à des violences sexuelles contre les femmes et tenu des propos racistes et homophobes. Après le Brexit, cette élection démontre le fossé entre le monde du travail et le monde politique, et enfonce un coin dans le « modèle anglo-saxon » : derrière le soi-disant plein emploi, se cachent des millions de travailleurs et de travailleuses pauvres et de radiés des listes du chômage. Déclassement, dévalorisation du travail et désignation de boucs émissaires sont les ingrédients à l'origine de l'élection de dirigeants d'extrême droite.

La prise de conscience qui a suivi la crise de 2008 avait permis de porter plusieurs dirigeants sociaux-démocrates au pouvoir. Mais le renoncement, avant même d'avoir engagé le combat contre la finance, ouvre un boulevard à l'extrême droite qui se présente comme la seule alternative. Nous sommes maintenant prévenus, il y a donc urgence à en tirer les leçons pour empêcher des répliques françaises. Il s'agit de porter de concert les batailles sociales et les questions sociétales, de traiter au même niveau les enjeux de politique industrielle, d'augmentation des salaires et de lutte contre le racisme, le sexism et les défis environnementaux. Il nous faut aussi, en nous appuyant sur le rejet par les opinions publiques européennes du Ceta et du Tafta, porter des alternatives au libre-échange pour relocaliser la production. C'est enfin l'Europe qu'il faut refonder. L'émergence de régimes autoritaires travaillant main dans la main, aux États-Unis, en Russie et en Turquie, achève le processus de marginalisation et de dislocation entamé avec le discrédit démocratique et social de l'Europe.

En 1929, Antonio Gramsci écrivait depuis sa prison : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.* » Nous sommes dans cet interrègne, et de la mobilisation des forces sociales et intellectuelles dépend le sens du basculement. Le fossé entre les aspirations exprimées notamment lors de la mobilisation contre la loi Travail et le scénario thatchérien annoncé pour 2017 est béant. Pour reprendre la main, il nous faut lutter contre les tendances au repli et aux mises en opposition des salarié-es en portant une Cgt de rassemblement dans laquelle chacune et chacun, cadre ou ouvrier, français ou étranger, trouve sa place. Et ouvrir grand nos portes et nos fenêtres à la jeunesse dont le rôle sera déterminant. C'est le sens de la grande consultation en direction des jeunes portée par l'Ugict, comme des 15 propositions travaillées avec l'Unef et rendues publiques lors des rencontres d'*Options* du 23 novembre.



Sophie Binet

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'UGICT-CGT**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Loi Sapin 2

Des avancées pour les lanceurs d'alerte

8 Recherche

Budget en trompe-l'œil

Ecopla

L'inaction des pouvoirs publics

9 Égalité professionnelle

Pas avant 2186 ?

Santé

Nouvelle action en perspective

Tpe

Les élections reportées

10 I télé

31 jours de grève



THOMAS PADILLA / MAXPPP

12 Inégalités

Le monde de Trump

Entretien avec Bertrand Badie

14 Cop 22

Les engagements ne suffisent plus

15 Corée du sud

Samsung : défiance croissante

Allemagne/États-Unis

Syndicalisme transatlantique

Maroc

La rue crie vengeance

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

focus

EN DÉBAT

... de tout le salariat

NICOLAS MARQUES / RR IMAGES PRESSE



Pages 22 à 30. Le 20 octobre dernier, à l'initiative conjointe de la Cgt et de son Ugict, une journée de travail s'est tenue autour des enjeux du spécifique. Les syndicalistes ont échangé, autour de deux tables rondes, sur les réalités et les mutations des mondes du travail.

Le premier débat a nourri la notion de «spécifique» d'une multitude d'expériences concrètes, très diverses, tant dans leurs formes que dans leurs contenus revendicatifs. Un débat éclairant les «bonnes pratiques» comme les tentations qui grèvent le projet d'une Cgt de toute le salariat.

Le second débat a, dans la foulée du premier, mis en valeur la nécessité de «sortir de l'incantatoire et passer du dire au faire». Dans ses conclusions, Philippe Martinez a rappelé que le développement de l'Ugict s'inscrit dans l'ambition d'une «Cgt pour tous».

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



LIONEL VADAM / MAXPPP

16 Orange

Numérique: entre risques et opportunités

17 Ugict-Cgt

Réussir la transformation digitale

18 Industrie

Le nécessaire élan productif

20 Les conditions d'un renouvellement productif

21 Assurance-chômage

Demain la dégressivité?

31 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains



CLEMENT MAHOUDEAU / MAXPPP

32 Réfugiés

Le syndicalisme en toute légitimité

33 Solidarité: les Ce à la rescoufse

34 Libertés

Avis aux honnêtes gens!

droits

35 Décentralisation

Le détachement sans limitation de durée est révocable

36 Discriminations

Se saisir de l'action de groupe

hors champs

38 Grenoble

Peinture L'air de Paris, très bon pour Kandinsky

39 Sculpture

Les figures si mystérieuses de Gundí Dietz

40 Exposition

Peintres américains du temps des « Raisins de la colère »



DIGITAL IMAGE: THE MUSEUM OF MODERN ART, NEW YORK/SCALA, FLORENCE

platines

43 L'Achéron

Les fugues du cousin Bach

Fazil Say Libre-penseur et mozartien

Martha Argerich Le coffret de ses 75 ans

bouteilles

43 Château Mazails

Cru bourgeois du Médoc

lire

44 Les polars

JIBÉ POUY Pages d'anthologie

45 Les romans

BANNI L'amertume de Richard Millet

hors champs

46 Début de siècle

Dans un monde en crise, le pari de la raison



BORIS PEJOVIC / MAXPPP

48 Un état des lieux en demi-teinte

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Ce que la victoire de Trump dit

Ni clown ni rustre, Donald Trump est une incarnation. Qu'incarne-t-il ? La haine et la frustration. La haine le poussait à exiger le certificat de naissance de Barack Obama, quand il était candidat à la présidence. La frustration lui a fait déclarer que la place d'Hillary Clinton était en prison et qu'il l'y mettrait. Dans le monde de Donald Trump, les « colorés » doivent être éloignés de l'Amérique et les femmes, de la politique. Le monde selon Trump est rempli d'ennemis, et les vaincre suppose de les remettre à leur vraie place. Les « étrangers » d'abord, qu'ils soient illégaux ou non, ce n'est qu'un détail. Les « élites » ensuite, à savoir tous ceux qui surplombent les hommes blancs, les ouvriers et les couches moyennes du haut de leurs priviléges, leur argent, leurs statuts ; bref, les « gros ». Vient ensuite la longue cohorte de tous ceux qui ont précipité les États-Unis dans la décadence des drogues, du sexe et du multiculturalisme...

Face à quoi, Trump a su à utiliser la plus vieille arnaque du monde : ériger le mensonge en espoir, assimiler espoir et désir de puissance. Mais le considérer comme un simple menteur serait se rassurer à bon compte. Cet entrepreneur a un programme : expulsions massives de « délinquants », mise au pas de la Cour suprême et du droit à l'avortement, éloge de la torture et de la race comme norme suprême...

En plaidant contre les inégalités et le déclassement social, en se présentant comme l'homme de la rupture, il a su bricoler un élixir de rancœurs et de détestations, d'exclusion et de violence. Il a ainsi incarné une Amérique très particulière : celle qui a souffert sous le fardeau d'un président noir et ne supportait pas la perspective d'une femme à la Maison-Blanche. Fait notable : ni les femmes ni les « minorités visibles » n'ont massivement soutenu la candidate démocrate. De ce point de

Une primaire aux relents d'ordre moral et d'austérité pour le plus grand nombre.

HATERS DE TOUS LES PAYS
UNISSEZ-VOUS !



vue, la victoire de Trump est aussi – et peut-être surtout – une revanche sur un progressisme de façade et le désaveu d'un système de représentation délégitimé par l'anomie politique. Ces derniers temps, des maux très répandus.

Ce que les manifestants anti-Trump disent

Surfant sur le constat désabusé de l'« abandon » voire de l'« effacement » des sacrifiés de la globalisation des marchés, Donald Trump a su maquiller ses outrances et ses provocations verbales en « juste colère », se tailler l'habit d'un rebelle, d'un courageux hétérodoxe appelant – enfin – les choses par leur nom. Pour celles et ceux qui se sentent écrasés et impuissants – face aux multinationales, aux flux migratoires, aux déclassements – nommer les choses, c'est commencer à pouvoir peser sur elles. Rien que de très humain ; rappelons que le candidat à la primaire démocrate Bernie Sanders a comptabilisé quelque quatorze millions de voix sur son nom en se réclamant du « socialisme », en nommant une issue possible. Avec cette différence majeure que l'un des deux candidats plaide pour une société solidaire, ce qui implique de la redistribution, tandis que l'autre prône l'exclusion ethnique, raciale et sociale, avec à la clé le statu quo des richesses. Le pire n'étant jamais fatal, on ne peut donc exclure que ce clivage, la violence qu'il traduit, soit annonciateur d'autres voies politiques aux États-Unis. Les manifestations



anti-Trump constituent un événement sans précédent, le signe que le politique n'entend pas se laisser réduire au système électoral. Or, la séquence politique va être instable. Le nouveau président va devoir redéfinir ses rapports avec le Congrès, avec un Parti républicain que sa candidature a plus que divisé, avec, enfin, des promesses électorales bien aventureuses. Le Parti démocrate va devoir, lui, tirer le bilan d'un échec particulièrement cuisant. Dans ce contexte, l'émergence d'une nouvelle donne sera-t-elle possible ? Ce serait une bonne nouvelle ; ces derniers temps, elles se font rares.

Trumperies de ce côté de l'Atlantique

L'Amérique n'a pas le monopole du Trump. L'Europe a son lot de clones et la France, hélas, ne manque pas de candidats à ce rôle. De ce point de vue, le terme de « primaires » aura rarement été aussi adapté et à la situation et aux hommes. Mais pour primaires qu'elles soient, les méthodes qui ont fait recette outre-Atlantique risquent d'avoir les mêmes effets dans l'Hexagone. Mêmes causes obligent : une droite revancharde et animée de surenchères extrémistes, une gauche de gouvernement sans rêves ni projets, un État qui combine comme rarement les fuites en avant liberticides – état d'urgence jusqu'aux élections, vraiment ? –, un autoritarisme désinhibé par la vacuité du pouvoir et une faiblesse insigne là où il devrait en théorie faire montre d'autorité.

Le piétinement de l'enquête dans l'affaire de Viry-Châtillon indique le déficit colossal du travail de la police après des années de délires technologiques et sécuritaires. Comment expliquer la mansuétude inquiétante dont bénéficient les manifestations policières, si ce n'est par la crainte d'être dépassé, par une sorte de panne d'autorité ? Le silence pudique des pouvoirs publics sur les exactions prémeditées commises à Montauban témoigne lui, de bien étranges arrangements de l'État, très éloigné de ses discours d'ordre et de ses promesses de sécurité.

Dans un contexte économique dégradé et un dialogue social marqué par l'esprit de trique, ces choix d'« absence » s'avèrent périlleux. Parce qu'ils alimentent les peurs et les fantasmes, les mensonges et les renoncements, ils favorisent toutes les outrances démagogiques, tous les déferlements haineux, tous les aspirants au statut d'homme fort. Autrement dit : la période est hautement nauséabonde. L'ampleur du péril suffira-t-elle à provoquer un sursaut d'opposition – démocratique, social, solidaire – à ce qui monte ? On peut en douter. S'attaquer pour de bon aux inégalités et aux préjugés, réhabiliter le débat démocratique et les libertés qui en sont la condition, demande davantage qu'avoir peur. Cela exige en fait du courage. Ces derniers temps, il se fait rare. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

LOI SAPIN 2 DES AVANCÉES POUR LES LANCEURS D'ALERTE

LE TEXTE ASSURE NOTAMMENT UNE MEILLEURE PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS.



En juin, le procès LuxLeaks s'est conclu sur des peines de prison avec sursis.

Le 8 novembre, la loi dite Sapin 2 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale. Création d'une nouvelle agence anticorruption, obligation faite aux grandes entreprises de publier leurs données fiscales « pays par pays », amorce d'un encadrement de la rémunération des dirigeants... Cette loi touche à de nombreux sujets de la vie des entreprises. Mais, engagée de longue date sur la question des lanceurs d'alerte, dans le cadre notamment d'une campagne animée par Transparency International avec d'autres Ong, l'Ugict-Cgt retient surtout les avancées obtenues sur ce sujet. Alors qu'en deuxième lecture, les sénateurs avaient considérablement affaibli le mécanisme de protection du lanceur d'alerte, les députés en ont maintenu les principes initiaux. Sa définition même est « *large* » et « *arrimée à l'intérêt général* », souligne l'Ugict-Cgt dans un communiqué. Le lanceur d'alerte est « *une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France [...], de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance* ». Le texte lui assure une meilleure protection contre le licenciement et les représailles et prévoit des condamnations renforcées pour les employeurs qui entravent les alertes.

La loi Sapin 2 ne retient pas les propositions concernant l'articulation de l'alerte avec les institutions représentatives du personnel. L'Ugict-Cgt le regrette, assurant que « *la pluralité des recours et la possibilité pour le salarié, de porter l'alerte devant ces institutions et les organisations syndicales est pourtant une garantie de l'effectivité du droit d'alerte* ». Des propositions qu'elle continuera à porter lors de la négociation sur le statut de l'encadrement qui doit s'ouvrir prochainement. C.L. ▶

RECHERCHE BUDGET EN TROMPE-L'ŒIL



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

Le 7 novembre, jour du débat sur le budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche (Esr) à l'Assemblée nationale, la Cgt, la Fsu, Fo, Solidaires et le Collectif national des travailleurs précaires de l'Esr appelaient à une journée d'action «contre la précarité et pour l'amélioration des conditions de travail et d'études pour tous». L'intersyndicale dénonce les faux semblants du budget 2017: annoncé en augmentation (de 72 millions d'euros pour la recherche), il ne permet en rien d'améliorer la situation de la communauté scientifique, à court de financements et d'équipes pour mener à bien ses missions.

Pour rappel, depuis 2009, selon la Cour des comptes, le budget de l'Esr a baissé de 850 millions en euros constants, alors que les effectifs ont augmenté 260 000 étudiants. Quant aux multiples restructurations des universités et des laboratoires de recherche (regroupements, autonomie et financements sur projets), elles se traduisent par des difficultés croissantes de fonctionnement et par un recours massif à des personnels précaires : il faudrait un plan de titularisation de 6 000 emplois par an pendant dix ans pour résorber l'emploi précaire parmi les enseignants-chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et administratifs actuellement en poste dans l'Esr. V.G.

ECOPLA L'INACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Depuis que l'entreprise Ecpla – unique fabricant français de barquettes en aluminium – a fermé ses portes, un collectif de salariés se bat pour dégager une issue industrielle sous forme de coopérative. La réappropriation de l'outil de travail dans le cadre d'une scop permettrait à la fois de défendre l'emploi dans la vallée de l'Isère et de maintenir un potentiel industriel performant, correspondant à d'énormes besoins. D'où ce projet de reprise élaboré en lien avec l'union régionale des scop de Rhône-Alpes. Déposé devant le tribunal de commerce de Grenoble, il prévoit, financement à l'appui, la sauvegarde de 20 emplois et une perspective de passer à 50 emplois en trois ans. Un tel plan aurait dû bénéficier du soutien actif des pouvoirs publics. Pourtant, jeudi 17 novembre, la cour d'appel de Grenoble a jugé «irrecevable» le recours des ex-salariés de l'usine, en soulignant que la responsabilité en revenait au parquet. Ulcérés et fort d'un large soutien, les salariés, qui n'entendent pas en rester là, ont saisi le ministère de l'Industrie. A suivre. L.S.



CHRISTOPHE AGOSTINIS / MAXPPP

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CRISE «SECTORIELLE» ET «LOCALISÉE»

candidat pour 1 poste offert au concours externe de professeur des écoles dans l'académie de Créteil, contre 4,9 dans l'académie de Rennes : dans une étude rendue publique le 7 novembre, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) témoigne du peu de sélectivité de l'académie de Créteil. Plus globalement, le Cnesco évalue que la crise du recrutement enseignant n'est pas structurelle mais qu'elle se cristallise sur certains territoires ou certaines matières : dans le secondaire, les taux de postes non pourvus au Capes externe en 2016 étaient de 21 % en mathématiques, 18 % en lettres modernes, 13 % en anglais. Des problèmes de recrutement inquiétants car ils s'avèrent «centraux pour les apprentissages des élèves».

1,3

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE PAS AVANT 2186?



ALE VENTURA / MAXPPP

En appelant les salariées à se mobiliser le 7 novembre à 16h34 précises pour dénoncer les inégalités salariales, le collectif féministe Les Glorieuses a fait le buzz. Repris par les réseaux sociaux et dans toute la presse, son appel a permis de dénoncer haut et fort l'ampleur du travail gratuit imposé à la moitié du salariat. Si le moment précis à partir duquel, faute d'être payées au même niveau que leurs collègues masculins, les femmes travaillent bénévolement est sujet à caution – est-ce le 7 novembre à 16h34 ou le 4 novembre à 16h29? –, la réalité est bien là. Les entreprises volent au moins 38 jours de travail aux femmes de plus qu'aux hommes.

En matière de parité hommes-femmes, la France se situe à la 17^e place mondiale, loin derrière les pays nordiques et même le Rwanda (5^e place). Dans l'Hexagone, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes reste scandaleusement élevé : une différence de 455 euros pour des salariés employés à temps plein, soit presque un demi-smic. Un différentiel, on le sait peu, qui augmente au fur et à mesure que l'on grimpe dans l'échelle des rémunérations puisqu'en équivalent temps plein, le niveau de salaire maximal des 10 % des femmes les moins bien rémunérées est inférieur de 8 % à celui des hommes alors qu'il atteint 22 % parmi les 10 % des femmes les mieux payées.

L'appel lancé par les Glorieuses s'est inspiré d'un mouvement bien installé en Islande où, depuis 1975, chaque 24 octobre, des initiatives dénoncent les inégalités salariales hommes-femmes. Selon le Forum économique mondial, si la réduction des inégalités se poursuivait au rythme actuel, il faudrait cent soixante-dix ans pour que l'écart économique entre les hommes et les femmes soit enfin comblé. Et la tendance est au ralentissement ! L'an dernier, les mêmes calculs théoriques projetaient un alignement des revenus hommes-femmes aux alentours de 2133, soit cinquante-trois ans plus tôt ! M.H.

TPE LES ÉLECTIONS REPORTÉES

Initialement programmées à compter du 28 novembre, les élections dans les très petites entreprises (Tpe) ont été repoussées par le ministère du Travail. Elles se dérouleront finalement du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Cette décision, prise de manière unilatérale, dénonce la Cgt dans un communiqué, a été rendue publique à l'ouverture de la réunion de la Commission nationale des opérations de vote (Cnov) censée justement statuer sur les décisions à prendre pour un bon déroulement du scrutin. Avec le choix d'une telle période électorale, «comment nous faire croire que l'expression la plus large des salariés est recherchée?» s'interroge la Cgt.

Question de délais, affirme en substance le gouvernement pour justifier ce report. Et d'invoquer le pourvoi de la Cgt en cassation pour contester la candidature, au niveau interprofessionnel, du Syndicat des travailleurs corses. Celle-ci avait été approuvée par le tribunal de grande instance dans un jugement qui reconnaissait pourtant la «nature discriminatoire» des revendications de ce syndicat. Or, pour la Cgt, les délais pouvaient être tenus malgré cette action en justice, pour peu que les acteurs concernés en aient la volonté. C.L.

SANTÉ LA SURDITÉ DU MINISTÈRE

Plus de 5 000 manifestants à Toulouse, à Bordeaux ou à Montpellier, 1 000 à Strasbourg... à l'appel de l'intersyndicale Cgt-Sud-Fo, les personnels de la santé, toutes catégories confondues, se sont mobilisés le 8 novembre pour dénoncer notamment «la logique budgétaire d'austérité du gouvernement». Une logique qui se traduit par une dégradation des conditions de travail et des services rendus à la population. Dans ce contexte, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2017 va se traduire, dénonce l'intersyndicale, par une nouvelle détérioration de la situation avec, à la clef, des réductions d'effectifs qui pourraient concerner 22 000 postes dans les hôpitaux.

Réunie au lendemain de cette journée d'action, l'intersyndicale a appelé à une nouvelle mobilisation au cours du premier trimestre 2017. En effet, pour toute réponse à la colère des personnels, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a proposé la mise en place d'un «groupe de travail sur la qualité de vie professionnelle». Une manœuvre dilatoire que dénonce l'intersyndicale dans son communiqué, tout en rappelant ses revendications, dont l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois. C.L.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE COMME MOTEUR

Au-delà des épisodes déclencheurs du mouvement, notamment la mise en valeur par la direction d'un journaliste sulfureux, les grévistes d'iTélé ont défendu l'indépendance éditoriale avec force et ténacité. Ils ont obtenu des garanties avec la rédaction d'une charte d'éthique dans les quatre mois.

LES 31 JOURS DE GRÈVE D'ITÉLÉ

Après 31 jours, les salariés de la chaîne d'information iTélé ont voté la reprise du travail, mettant fin à la plus longue grève menée dans l'audiovisuel depuis 1968.

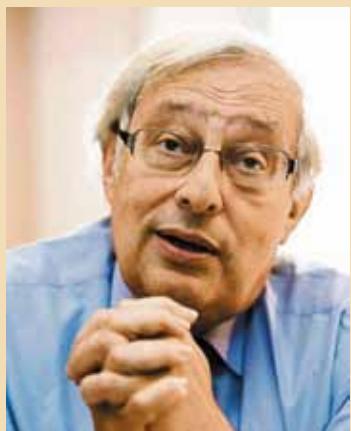


FACE AU MÉPRIS DES PUISSANTS

Les salariés se sont heurtés à une direction particulièrement insensible aux enjeux professionnels et qui s'en est tenue, adossée à un gouvernement inscrit aux abonnés absents, à proposer des aides financières à tous ceux qui « voulaient » partir. Un combat bien inégal entre la liberté d'informer et la liberté d'écraser.

DES MÉDIAS EN PÂTURE...

La loi Bloche était supposée « renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias ». Son texte est malheureusement très loin de répondre aux attentes des journalistes, et ne prend pas en compte leur indépendance juridique, contrairement à ce que le candidat Hollande avait promis.



ENTRETIEN
AVEC
BERTRAND BADIE
PROFESSEUR À SCIENCES PO

**En terme absolu,
c'est vrai: la grande
pauvreté recule.
Mais, en terme
relatif, les inégalités
n'ont jamais été
aussi importantes.
Les pauvres
sont moins pauvres,
mais les riches
sont beaucoup
plus riches.**

Bertrand Badie a coordonné, avec Dominique Vidal, *Un monde d'inégalités. L'état du monde 2016* (La Découverte, 2015) et est l'auteur de *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur l'«ordre international»* (La Découverte, 2016).

INÉGALITÉS: LE MONDE DE TRUMP

Le sentiment d'injustice a été au cœur de la campagne présidentielle aux États-Unis. Il est aussi celui qui, partout dans le monde, explique la montée en puissance des partis populistes. Interview.

– **Options: Quelles sont ces inégalités que les sociétés du Nord comme du Sud, élection après élection, mettent en lumière?**

– **Bertrand Badie:** Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) relève sept types d'insécurité qui alimentent les inégalités. Parmi elles, l'insécurité alimentaire est la première, puisque 800 millions de personnes dans le monde souffrent de malnutrition. Six à neuf millions d'individus en meurent chaque année, soit l'équivalent de huit attaques quotidiennes sur le World Trade Center... Ce à quoi il faut ajouter l'insécurité sanitaire, qui condamne à mort des millions de personnes chaque année du fait d'un défaut d'accès à l'eau potable ou de maladies tropicales non traitées, faute de pouvoir s'offrir les soins et les médicaments nécessaires : il faut croire que le paludisme ou la dengue ne rapportent pas assez aux multinationales pharmaceutiques pour qu'elles s'y intéressent. Autre cause d'insécurité dans le monde : l'insécurité environnementale, qui accroît fortement les inégalités entre le Nord et le Sud : quand le réchauffement climatique libère de nouvelles terres cultivables au Canada ou en Russie, il les fait reculer au Sud... Et bien sûr, il y a l'insécurité économique. Tandis qu'un milliard d'individus, très majoritairement dans le sud, vivent aujourd'hui sous le «seuil de pauvreté» avec moins de 1,25 dollar par jour, 1 % de la population mondiale détient la moitié des richesses.

– **Et pourtant l'on dit que la misère recule...**

– En terme absolu, c'est vrai : la grande pauvreté recule. Mais, en terme relatif, les inégalités n'ont jamais été aussi importantes. Les pauvres sont moins pauvres, mais les riches sont beaucoup plus riches ; les écarts se creusent.

– **Au Sud comme au Nord?**

– Est-il besoin de rappeler qu'avec l'explosion de la précarité et du chômage, et la pression à la baisse qui en résulte sur les rémunérations, les inégalités n'ont cessé de s'accroître, ces dernières années, dans les plus pays les plus riches : les inégalités de revenus comme les inégalités devant la mort. Dans les pays de l'Ocde, de plus en plus d'hommes et de femmes n'ont plus les moyens de se soigner. Mieux vaut être riche pour espérer vaincre le cancer qu'être pauvre. Une récente étude britannique montre que chaque station du métro londonien, de l'ouest riche à l'est pauvre, marque une baisse d'une année de l'espérance de vie.

– **Quelle est la cause de ces inégalités : uniquement économique?**

– Si l'on revient aux rapports Nord-Sud, la pauvreté est intimement liée à l'histoire et à un système international qui s'est construit de façon totalement asymétrique, organisant le pillage des ressources des pays du Sud au seul profit des pays du Nord. Aujourd'hui tout est fait pour pérenniser cette asymétrie, jusqu'à «clientéliser» les gouvernements des pays en voie de développement et à les soumettre aux princes du Nord. Ajoutons les réticences des États les plus riches à aider au maintien d'une agriculture de proximité dans les pays du Sud, et l'absence d'une politique d'équipement industriel de ces pays. Si l'on s'intéresse maintenant aux pays du Nord, la situation est quelque peu différente. La cause principale de l'explosion des inégalités est le repli de cet État protecteur qui, jusqu'au milieu des années 1970, assurait une certaine redistribution des richesses. A partir de cette époque, l'État providence cède de plus en plus de place aux marchés, permettant aux lois classiques de l'offre

et de la demande de faire leur travail, entraînant les politiques d'austérité, la libéralisation des services publics et les attaques contre la protection sociale. Les méthodes adoptées alors pour «lutter» contre le chômage, qu'il s'agisse de la promotion de la précarité, du temps partiel ou du démantèlement du droit social font le reste. S'ensuivent une fragilisation des plus faibles par rapport aux plus forts et, corollaire, une renégociation des salaires à la baisse. Toutes les courbes montrent un redémarrage des inégalités à partir du milieu des années 1970.

– Et c'est cet affaiblissement progressif de toutes les protections qui va nourrir les populismes ?

– Concernant les populismes d'aujourd'hui, incontestablement. Car, rappelons-le tout de même, les mouvements populistes n'ont pas toujours eu le visage que leur donnent maintenant les discours de Donald Trump. Au xix^e siècle, les populistes russes se définissaient ainsi parce qu'ils s'opposaient à l'absolutisme tsariste et réclamaient la reconnaissance du droit du peuple à prendre son destin en main. Ceux qui les ont suivis au début des années 1930, les populistes latino-américains – gétulistes, au Brésil, ou péronistes, en Argentine –, plaçaient les revendications sociales au cœur de leur discours et dénonçaient vigoureusement les élites d'alors, très fermées et arrogantes.

– Rien de tel dans le populisme qui s'exprime aujourd'hui ?

– Celui-ci est en partie différent : il s'appuie sur une dépolitisation du corps social alimentée par une forte défiance à l'égard du personnel politique, prolongeant ainsi la vieille critique des élites. Le populisme contemporain n'a pas de programme, il se contente de slogans. Face à l'explosion des inégalités, il avance les bases d'un néonationalisme prétendument protecteur. Il porte une vision du monde foncièrement xénophobe qui, en se cristallisant sur les migrants, aboutit à un discours identitariste, voire raciste, de plus en plus décomplexé. Le candidat républicain en a livré une expression parfaite lors de la campagne américaine. Mais il n'est pas le seul à avoir suivi cette voie.

– A qui d'autre pensez-vous ?

– À Victor Orban en Hongrie, aux gouvernements au pouvoir en Pologne ou en Slovaquie. Aux partis qui, en Finlande, au Danemark ou aux Pays-Bas ont été associés au pouvoir et surfent sur l'espoir de plus grande justice sociale pour attiser

la haine... mais sans proposer aucune solution crédible à la montée des inégalités. Liste à laquelle on pourrait rajouter le Front national en France et certains candidats à la primaire de droite, ou le Mouvement 5 étoiles italien. Beaucoup de formations, parfois même issues de la gauche, sont aujourd'hui touchées par cette tentation.

Le populisme s'appuie sur une dépolitisation du corps social alimentée par une forte défiance à l'égard du personnel politique, prolongeant ainsi la vieille critique des élites. Il n'a pas de programme, il se contente de slogans. Face à l'explosion des inégalités, il avance les bases d'un néonationalisme prétendument protecteur.

– Pour quels résultats : une désillusion plus grande encore des électeurs ?

– Si certaines de ces formations populistes ont accédé au pouvoir, elles sont encore incapables d'être des partis de gouvernement. Pour l'être, il faut s'appuyer sur un programme en mesure de promouvoir des politiques publiques. Rien de cela dans le discours de Donald Trump, qui promet tout et son contraire. Pour mettre en œuvre ce qu'il dit, il va lui falloir abandonner la moitié de ses promesses, celles qui contredisent l'autre moitié. Quelle crédibilité peut avoir un homme qui, après avoir fondé toute sa campagne sur un discours antisystème, envisage de nommer un ancien de la banque Goldman Sachs au poste de secrétaire au Trésor ? Le futur président des États-Unis dénonce la mondialisation, mais son pays y est engagé : il ment quand il dit qu'il lui tournera le dos. La question n'est donc pas de la fustiger mais de la gouverner, c'est-à-dire la rendre solidaire, régulée et redistributrice.

– Cela sera-t-il suffisant pour sortir le monde de la violence des armes ou des mots qui le gangrène ?

– C'est, en tout cas, une condition sine qua non. Non seulement la carte des conflits se calque sur la carte des régions où l'indice de développement humain est le plus bas, mais c'est parmi les minorités rejetées du Mali, les populations dépossédées du Congo, les enfants abandonnés d'Afrique ou les déshérités de nos banlieues que recrutent les entrepreneurs de violence à la recherche d'une clientèle. L'instrument militaire que l'on oppose aux djihadistes est d'une piètre efficacité. La sécurité ne se reconstitue pas en traitant l'inégal comme un ennemi mais en cherchant à l'intégrer. Arrêtons de former des djihadistes en refusant à l'autre toute chance de vivre humainement... ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Point de vue de l'Oit

Ce n'est pas en dérégulant le marché du travail qu'on luttera contre les inégalités. C'est en «instaurant un salaire minimum, en développant la négociation collective et en renforçant la législation garantissant l'égalité de traitement, quel que soit le type de contrat de travail... En mettant à disposition des travailleurs des services publics de garde et d'enseignement de la petite enfance pour leur permettre d'entrer plus facilement dans l'emploi en réduisant le coût». Tel est le point de vue défendu par un rapport de l'Oit. Un plaidoyer pour les politiques publiques et la défense des systèmes de protection sociale.

Pour en savoir plus : Janine Berg, «Le marché du travail, les institutions et les inégalités. Bâtir des sociétés plus justes pour le xxi^e siècle», à retrouver sur www.ilo.org



MOHAMED MESSARA / MAXPPP

COP 22

LES ENGAGEMENTS NE SUFFISENT PLUS

MALGRÉ L'ENTRÉE EN VIGUEUR ANTICIPÉE DE L'ACCORD DE PARIS SIGNÉ L'AN DERNIER À LA COP 21, LA CONFÉRENCE CLIMAT DE MARRAKECH TÉMOIGNE DES INCERTITUDES QUANT À L'ENGAGEMENT RÉEL DES ÉTATS SIGNATAIRES. ET PAS SEULEMENT DES ÉTATS-UNIS.

La 22^e Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre, s'est terminée sur des déclarations d'intentions plus que sur une véritable feuille de route ou sur des engagements précis de la part des 196 États participants. Elle avait pourtant commencé sous les meilleurs auspices, dans la foulée de l'entrée en vigueur inespérée de l'accord de Paris signé l'an dernier.

Après des années de déni, de blocage et de négociations grippées, la Cop 21 a en effet engagé les États à agir pour limiter la hausse de la température terrestre, d'ici la fin du siècle, à 1,5°C de plus que la température moyenne enregistrée au début de l'ère industrielle. Pour entrer en vigueur, l'accord devait être ratifié par 55 pays représentant au moins 55 % des émissions

de gaz à effet de serre (GES). Les États qui ont d'emblée soutenu l'accord de Paris n'espéraient pas y parvenir avant 2018 voire 2020. Le processus s'est considérablement accéléré avec la ratification des États-Unis, puis de la Chine, soit les deux plus gros émetteurs de GES et les deux principales puissances économiques.

Depuis, malgré le ralliement d'autres États classés parmi les opposants historiques à une limitation des GES, comme l'Australie, l'élection de Donald Trump aux États-Unis a, si l'on peut dire, jeté un froid. Climato-sceptique irréductible, promoteur, au nom de l'emploi, d'une relance des activités minières et de toutes les énergies fossiles disponibles, son arrivée au pouvoir fait peser la menace d'un retrait des États-Unis qui pourrait préluder à un désengagement d'autres États. Or, si rien n'est fait pour modifier

nos modèles économiques, on sait que la température moyenne du Globe augmentera d'au moins 3°C, avec des conséquences terribles pour les pays les plus exposés aux catastrophes naturelles et les plus fragiles économiquement.

A peine entré en vigueur, l'accord de Paris remis en cause

La Cop 22 devait préciser les objectifs et les programmes nationaux, mais aussi le calendrier de mise en route des mesures les plus ambitieuses et les besoins immédiats de financements, en particulier pour aider les pays déjà confrontés aux dérèglements climatiques (les crédits dits d'«adaptation») – les financements d'urgence devraient passer de 6 à 16 milliards de dollars d'ici 2020. Au finale, la conférence a fixé à 2018 la date butoir pour finaliser les règles de mise en œuvre

de l'accord de Paris : c'est donc la Cop 24 qui devra engager concrètement les mesures d'un plan climat ambitieux, au grand dam des pays déjà en situation d'urgence climatique, qui souffrent du manque d'aide financière des pays riches pour engager leur économie vers des modes de développement plus respectueux de l'environnement. C'est bien la principale inconnue : au nom de la justice climatique, les pays riches, qui le sont en partie grâce à des décennies de croissance industrielle sans limites, se sont engagés à abonder un fonds de financement aux pays les plus pauvres, d'un montant de 100 milliards de dollars par an... à partir de 2020. Pour l'instant, les engagements sont loin d'être à la hauteur : l'Occde les évalue à 67 milliards de dollars. En attendant, les financements et les actions mises en œuvre restent insuffisants pour permettre aux pays pauvres de se développer autrement.

Présents à Marrakech, les représentants de la société civile, les Ong et les syndicats témoignent que la Cop 22 a surtout été l'occasion, pour de nombreux acteurs économiques privés, de vanter leurs solutions et leurs programmes, donnant parfois à la Conférence l'aspect d'une vaste foire technologique et commerciale. Certes, il faudra bien des solutions techniques, de l'innovation et des investissements privés pour faire évoluer les modèles économiques, mais le risque d'un désengagement des États laisse là encore planer beaucoup d'incertitude sur la réussite d'un accord qui ne les constraint en rien.

Même les États qui affichent leur adhésion sans réserve à l'accord de Paris ne témoignent pas de politiques de transition économique et énergétique particulièrement ambitieuses. La France, par exemple, après avoir reculé sur la taxe carbone, a continué d'encourager le transport routier plutôt que le ferroviaire, et n'investit que timidement dans les énergies renouvelables. Tout cela en dépit du potentiel de créations d'emplois pérennes que représente la transition écologique.

Sans réelle volonté politique des États signataires, le cap ne sera donc jamais franchi. Très symboliquement, la Cop 23 sera organisée par les îles Fidji, un archipel particulièrement menacé par la montée des eaux. Mais comme ce modeste Etat n'a pas les moyens d'organiser un tel événement, le sommet sera accueilli à Bonn (Allemagne), siège du secrétariat de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Valérie GÉRAUD

SYNDICALISME SOLIDARITÉS TRANSATLANTIQUES

Des syndicalistes allemands et américains du Dgb et de l'Afl-Cio se sont réunis à Berlin mi-octobre pour partager leurs expériences, avec l'objectif de mieux coordonner leurs activités de contre-pouvoir des deux côtés de l'Atlantique. Cette réunion, soutenue par la fédération internationale IndustriAll, s'inscrit dans le contexte d'une collaboration germano-américaine accrue. Le Transatlantic Labor Institute a récemment été fondé pour aider à l'organisation des travailleurs dans les entreprises allemandes du secteur automobile implantées dans le sud des États-Unis.

MAROC APRÈS LA MORT DE MOUHCINE FIKRI

Début novembre, les manifestations se poursuivaient partout au Maroc pour demander justice et réparation après le meurtre de Mouhcine Fikri, jeune vendeur de poissons broyé le 28 octobre dans un camion-poubelle. Il tentait désespérément d'y récupérer une partie des 500 kilos d'espadon que la police lui avait confisqués et jetés. «Broie-le !» aurait alors ordonné un policier à l'éboueur. Ce drame, qui symbolise à lui seul «la relation du pouvoir au citoyen», comme l'a assuré à la presse Khadija Ryadi, ancienne présidente de l'Association marocaine des droits de l'homme, n'est pas prêt d'être oublié. Dans le royaume chérifien, le taux de chômage des jeunes ne cesse de s'aggraver et dépasse désormais les 20 %. Les diplômes n'y changent rien : 17,2 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur recherchent un emploi.

MULTINATIONALES LES PRATIQUES DE SAMSUNG



YONHAP / MAXPPP

«Quand les compagnies aériennes interdisent l'utilisation du Galaxy Note 7 pendant le vol pour protéger la vie de leurs passagers, ceux-ci peuvent imaginer la crainte que de nombreux employés de Samsung ressentent chaque jour pour leur santé et leur sécurité.» C'est par ces mots que Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, a présenté l'étude que la fédération IndustriAll vient de faire paraître sur les conditions de travail chez Samsung et ses sous-traitants. Entre le refus de rendre justice aux familles d'employés décédés de cancers imputables au travail, le mépris du droit syndical et les entorses répétées au fisc, l'une des plus puissantes multinationales du monde est désormais dans le viseur de plusieurs Ong et syndicats qui se sont coalisés sous le nom de Supporters for the Health And Rights of People in the Semiconductor industry (Sharps). A l'occasion de la Journée mondiale d'action pour le travail décent, le 7 octobre, Sharps a organisé un rassemblement devant le siège de la société, à Séoul.



ORANGE NUMÉRIQUE : ENTRE RISQUES ET OPPORTUNITÉS

UN ACCORD SUR «L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE»
A ÉTÉ SIGNÉ AVEC L'ENTREPRISE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR LA CGT,
FO ET LA CFDT. UN PREMIER PAS VERS DES DROITS NOUVEAUX.

Au départ, il s'agissait seulement d'engager une négociation sur l'usage de Plaza – une sorte de réseau social interne à l'entreprise. Neuf mois plus tard, au cours desquels la Cgt, Sud et la Cfe-Cgc ont exercé leur droit d'opposition sur un premier projet, un accord sur «l'accompagnement de la transformation numérique» a été signé, en septembre dernier, entre la direction du groupe Orange et les syndicats Cgt, Cfdt et Fo. Premier du genre dans une entreprise du Cac 40, cet accord intègre plusieurs revendications de la Cgt et instaure «*un cadre protecteur pour les salariés*», estime la fédération Cgt des activités postales et de télécommunication (Fapt).

Quelles sont ces avancées? En affirmant qu'il n'y a pas de «*déterminisme technologique*» devant conduire à une réduction massive des emplois, le texte remet en premier lieu les outils numériques à leur juste place. «Si tous les métiers sont impactés à des degrés divers par la transformation numérique, si nous évoluons dans un monde mi-réel mi-virtual qui peut induire des activités répétitives, c'est à nous, être humains au cœur des transformations, d'en garder la maîtrise», explique Nicole Barta, négociatrice Cgt. L'accord identifie trois risques principaux liés aux technologies numériques, reconnaissant ainsi les ambivalences de cette mutation.

Exemplarité demandée aux managers

Premier d'entre eux: la fracture numérique interne à l'entreprise. De ce point de vue, l'accord contient un volet «formation» renforcé pour permettre aux salariés, y compris ceux en situation de handicap, de s'approprier les nouveaux outils à leur rythme: cela passe par un socle commun de connaissances, défini et régulièrement mis à jour, et d'un droit à l'accompagnement et à la formation de chacun. L'entreprise, qui ambitionne que 50% des formations incluent du numérique d'ici 2018, devra proposer à chaque salarié volontaire un «autodiagnostic» permettant notamment d'établir un «bilan de maturité» dans ce domaine.

Second risque: l'hyperconnexion, cause d'un déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle. L'accord reconnaît un droit à la déconnexion – pendant et hors du temps de travail – qui doit s'accompagner d'une réflexion sur les causes de

l'usage excessif des outils numériques (organisation du travail, absence de formation ou d'évaluation des usages, comportement individuel...).

La mise en œuvre de ce droit s'appuie notamment sur l'exemplarité demandée aux managers et aux dirigeants de l'entreprise dans leur propre utilisation de ces outils. Chaque année, une étude d'impact sur les conditions de travail sera présentée au Comité national hygiène, sécurité et conditions de travail (Cnhsct) du groupe.

Troisième risque enfin : l'accès aux données personnelles des salariés. « *Les possibilités de traitement sont vastes et pourraient faire l'objet de dérives, notamment le contrôle de l'activité des salariés* », reconnaît l'accord. Qui fixe donc des limites en rappelant un certain nombre de droits : respect de sa vie personnelle dans l'entreprise, mais aussi droit d'accès aux données et droit à l'oubli.

Gains de productivité : quelle part pour les salariés ?

L'accord n'aborde cependant pas toutes les problématiques induites par le numérique, comme l'augmentation de la charge de travail, le maintien de l'emploi, la reconnaissance des qualifications ou la réduction du temps de travail. Des négociations ont eu lieu ou se poursuivent sur certaines de ces thématiques, mais « *sans réponses satisfaisantes pour l'heure* », souligne la Fapt-Cgt. Il n'aborde pas non plus la destination des gains de productivité qui seront nécessairement réalisés : quelle part, par exemple, pour les salariés ? Mais, avec la création d'une nouvelle instance paritaire, le Conseil national des transformations numériques, un premier cap a été franchi. En son sein, syndicats et représentants de la direction étudieront cette question et observeront l'impact de la digitalisation sur les métiers et les compétences ; une mise à jour est prévue tous les deux ans.

Au regard de la vitesse des transformations en cours, « *il nous est apparu nécessaire de jouer pleinement notre rôle au sein de cette nouvelle instance, pour peser sur les suites et exprimer les revendications nouvelles en lien avec les salariés* », explique Nicole Barta, pour qui les avancées obtenues reflètent l'investissement de toute la Cgt sur la question du numérique, et singulièrement « *du travail réalisé par l'Ugict-Cgt, notamment sur la revendication d'un droit à la déconnexion* ». Avec une certitude : si l'accord n'est pas une fin en soi, il apparaît comme « *un socle pour obtenir des droits nouveaux* ». ▶

Christine LABBE

UGICT-CGT RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DIGITALE

TROIS QUESTIONS À JEAN-LUC MOLINS,
SECRÉTAIRE NATIONAL DE L'UGICT-CGT.

– **Options :** En 2014, l'Ugict-Cgt lançait sa campagne « Pour le droit à la déconnexion et la réduction effective du temps de travail ». En quoi est-elle une réponse aux aspirations des ingénieurs, cadres et techniciens ?

– **Jean-Luc Molins :** A l'heure où les entreprises sont engagées dans leur transformation numérique, le dernier baromètre Ugict-Cgt/Viavoice a mis en évidence, chez les cadres comme chez les techniciens, une double aspiration : la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et d'une meilleure qualité de vie au travail. C'est dans ce contexte qu'il faut résister la revendication d'un droit à la déconnexion, avec l'objectif de leur redonner la maîtrise de leur rapport à Internet. Pour cela il faut veiller à ce que leur environnement et leurs conditions d'exercice professionnel le leur permettent, au regard de la charge et du temps de travail. Cela implique de construire de nouveaux droits reconnus par la loi, des accords de branche et des accords d'entreprise pour réglementer et encadrer les évolutions liées aux outils numériques – la messagerie professionnelle, notamment.

– **Où en est-on depuis ?**

– Grâce à cette campagne, relayée sur le terrain par les organisations Cgt, le droit à la déconnexion est devenu une aspiration majoritaire : 56 % des cadres et 59 % des professions techniciennes y sont désormais favorables, toujours selon le baromètre Ugict-Cgt/Viavoice de 2016. Le droit à la déconnexion, déjà présent dans certains accords sur le télétravail, la qualité de vie au travail ou l'égalité professionnelle, se retrouve aujourd'hui parmi les sujets prioritaires à aborder dans le cadre de la transformation numérique des entreprises. C'est le cas de l'accord conclu à Orange (voir ci-contre) qui, associé à un certain nombre de garanties, se penche sur l'organisation du travail elle-même, à l'origine d'un usage excessif des messageries professionnelles. Ajoutons qu'un droit à la déconnexion a été introduit dans la loi « Travail ». Mais il ne s'agit que d'un droit à minima, sans obligation de conclure un accord, avec la possibilité donnée à l'employeur de s'en sortir en édictant une simple « charte » unilatérale.

– **Comment répondre aux défis que pose la mutation numérique ?**

– Il faut donner du sens aux évolutions technologiques. Pour l'Ugict-Cgt, progrès technologique et progrès social doivent aller de pair. Le droit à la déconnexion doit permettre de réduire le temps et la charge de travail des salariés, et de préserver leur santé. Dans la mesure où ces transformations s'accompagnent de considérables gains de productivité, leur utilisation doit être mise sur la table des négociations, dans chaque entreprise. Pour faciliter le travail des organisations Cgt sur ce sujet, le groupe « Ict et numérique » travaille à de nouveaux outils. Une application smartphone pour comptabiliser son temps de travail personnel ainsi que d'autres outils seront bientôt disponibles pour s'adresser aux ingénieurs, cadres et techniciens. ▶

Propos recueillis par C.L.

INDUSTRIE

LE NÉCESSAIRE

ÉLAN

PRODUCTIF

LA CGT PROPOSE DE CONSTRUIRE, ANCRÉE
DANS LES TERRITOIRES, UNE NOUVELLE CONCEPTION
DE L'INDUSTRIE, À LA HAUTEUR DES MUTATIONS
TECHNOLOGIQUES, COMME À CELLE DES ENJEUX SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX.

Chez Sanofi, cela fait déjà plusieurs années que la Cgt alerte sur les conséquences de la stratégie financière du groupe pharmaceutique. Confirmation, début novembre, lors de l'annonce des résultats pour le troisième trimestre 2016 : emplois menacés sur les sites d'Elbeuf (Seine-Maritime), de Vertolaye (Puy-de-Dôme) et d'Antony (Hauts-de-Seine), cession en cours de l'activité en santé animale Merial (2200 salariés), réduction de l'investissement en recherche et développement... Toutes ces mauvaises nouvelles viennent s'ajouter aux 5 000 suppressions d'emplois en sept ans et à la fermeture ou vente d'une dizaine de sites en France. Depuis 2009, appauvrissant l'outil scientifique et industriel, «les dirigeants du groupe qui se sont succédé pratiquent une stratégie axée sur la seule rémunération des actionnaires», dénonce Thierry Bodin, coordinateur Cgt de Sanofi, dans une lettre au ministère du Travail.

Sanofi, Psa, Sfr... Le déclin de l'industrie française se poursuit, en dépit des discours appelant à un nécessaire «sursaut productif». Selon les dernières statistiques publiées par l'Insee, 33 000 emplois industriels ont été perdus en un an, plus de 9 000 pour le seul trimestre 2016, malgré un contexte de reprise de l'emploi marchand (52 200 créations nettes d'emplois en trois mois). Depuis 2012, 900 usines ont fermé. Certes, cette perte d'emplois peut être atténuée par le transfert d'un certain nombre d'entre eux vers les activités de service au tra-

vers de la sous-traitance. Elle peut l'être aussi par un autre effet statistique : l'intérim, en hausse de 8 % sur un an, est en effet comptabilisé dans le tertiaire quel que soit le secteur où les intérimaires effectuent leur mission. Pour autant, l'industrie française représente, en 2016, 10 % seulement du Pib, contre 16 % en moyenne dans la zone euro.

Refuser l'opposition entre «vieille» et «nouvelle industrie»

La France serait-elle impuissante à renverser la vapeur? A la situation actuelle se superpose en effet la «révolution numérique» qui rendrait des millions d'emplois obsolètes du fait de l'automatisation. Mais il n'est pas trop tard. C'est ce qu'explique Marie-France Cailletaud, coanimatrice du collectif Cgt Développement durable, industrie, numérique (Din) : «*La bataille des idées que nous menons doit conduire à ce que salariés et citoyens ne prennent pas pour argent comptant les théories véhiculées par les dirigeants des multinationales et des grandes institutions financières. Casser ce que l'on nous fait passer pour des évidences, faire prendre conscience qu'il n'y a aucune inéluctabilité à la désindustrialisation et au bradage des acquis sociaux constitue une étape de confiance pour construire la lutte.*» Parmi ces théories, figure en bonne place celle d'un pays sans industrie, axé sur les seules activités de service, et qui promeut, comme condition du sursaut productif, la «French Tech» portée par la croissance des start-up numériques.

FRANCK DUBRAY / MAXPPP

La production, elle, est censée se faire ailleurs, essentiellement dans les pays à bas coût. La France pourrait en quelque sorte sauter une étape pour construire, sur les ruines des vieilles usines, l'industrie du futur. Mais, préviennent les auteurs du livre *La Bourse ou l'industrie, «on ne pas construire du neuf sur des friches industrielles. Aujourd'hui, lorsque la France perd pied dans une filière technologique, elle prend le risque de ne jamais pouvoir y revenir*» (lire entretien page 20). C'est cette opposition entre «vieille» et «nouvelle industrie» que la Cgt refuse.

Comment la dépasser? «*Nous pensons que notre industrie a un avenir. Cela signifie qu'il faut développer une stratégie sur le long terme, un rôle dévolu à un État stratégique pour le moment absent, comme l'a montré l'affaire Alstom, poursuit Marie-Claire Cailletaud. Cela implique aussi de développer notre appareil industriel, le plus vieillissant d'Europe, étranglé par la finance, afin de ne pas le jeter aux oubliettes dans l'illusion de passer directement à l'étape suivante.*»

Il ne s'agit pas de tout produire sur le territoire – les échanges et les coopérations sont nécessaires, particulièrement au niveau européen –, mais de réfléchir à une conception qui répondrait mieux



aux mutations technologiques, comme aux besoins sociaux et environnementaux (mise en place de circuits courts, développement de l'économie circulaire, de l'écoconception...).

Cice, Cir: des aides publiques sans ciblage ni contreparties

Pour assurer cette transformation, la Cgt propose cinq axes de travail: 1) donner la priorité au développement des ressources en emplois et qualifications; 2) accroître l'effort de recherche et d'innovation; 3) développer une politique cohérente de l'énergie; 4) assurer le financement de la croissance des entreprises; 5) créer les conditions d'une démocratie écono-

mique, pour décider collectivement des usages et des productions dont le pays a besoin. Prenons l'un d'entre eux: la recherche et le développement. En ne leur consacrant que 2,28% du Pib, la France est loin d'atteindre l'objectif de 3% inscrit dans la stratégie «Europe 2020», pour se situer désormais au 12^e rang des pays de l'Ocde. Le crédit d'impôt recherche (Cir), mis en œuvre sans ciblage et sans contreparties, à l'instar du Cice (crédit d'impôt compétitivité emploi), n'a globalement profité ni à l'emploi ni à la recherche. C'est ce que montre, par exemple, le cas de Sanofi, pour qui le crédit d'impôt a doublé entre 2008 et 2013 alors que, dans le même temps, l'emploi a été réduit de

18 % dans le groupe. «*Or la recherche joue un rôle d'autant plus central dans ce projet de reconquête industrielle qu'elle s'inscrit dans un contexte de mutations technologiques*, explique Marie-Claire Cailletaud. *Elle ne peut par ailleurs se développer «hors sol», sans un appareil industriel pour l'expérimenter.*» Comme le rappelle l'Ugict-Cgt, le dernier rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental (Cese) sur l'état de la France estime «*indispensable*» cette remise à niveau: cela représente un effort supplémentaire de 16 milliards d'euros par an, public et privé confondus. Recherche et industrie: ce lien qu'il s'agit de (re)créer, la Cgt souhaite aussi le développer entre l'industrie et les services d'une part, les services publics d'autre part. Objet d'un débat lors du Ccn des 15 et 16 novembre, cette mobilisation pour l'industrie devrait se traduire par l'organisation, en février, d'assises nationales. Proposées par les huit fédérations Cgt de l'industrie – loin du seul débat sur le «coût» du travail qui, «n'a fait que nourrir la spirale de l'austérité –, ces assises devraient donner une visibilité aux projets industriels déjà construits dans les territoires.

Christine LABBE

Urgence

L'Urgence d'une reconquête industrielle: c'est sous ce titre que la Cgt vient de publier un livret sur lequel a travaillé l'ancienne commission confédérale «Politique industrielle» – un travail poursuivi par le collectif Din. Il résume la vision qu'a la Cgt de l'avenir de l'industrie, en s'appuyant dans un premier temps sur des éléments de diagnostic à la fois qualitatifs et chiffrés: l'emploi, le poids de la finance et le coût du capital, la faiblesse des investissements productifs comme des salaires, une compétitivité vue sous le seul angle du «coût du travail». Il met en débat, dans un second temps, un certain nombre de propositions dans différents domaines: le numérique, l'énergie, les transports, les services publics, le rôle du crédit bancaire...



Entretien

AVEC **BERNARD DEVERT**

Propos recueillis par Christine LABBE

triels, ce qui entraîne un déficit structurel de la balance commerciale. Dit autrement : nous ne produisons plus les biens et les services dont nous avons besoin. Les causes sont multiples mais nous en soulignons une en particulier : l'abandon de pans entiers de l'activité productive – l'aluminium avec Pechiney, les supercalculateurs avec Bull, les télécommunications avec Alcatel... Il devient urgent de relocaliser la production sur le territoire national, articulée avec les douze nouvelles régions dont les pouvoirs économiques ont été étendus. Ce n'est pas le chemin qui est pris aujourd'hui : après avoir recentré leurs activités sur leur cœur de métier, puis délocalisé pour augmenter leurs marges, les grands groupes internationaux entrent dans une troisième phase en délocalisant à présent leurs sièges et leurs labos de recherche.

– Le sursaut productif peut-il venir de l'industrie dite « du futur » ?

– L'industrie « du futur » n'est fondée que sur la rentabilité qu'on en attend. L'industrie de demain, telle que nous la proposons, part au contraire de la réponse aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. Ce qui suppose en premier lieu de répondre à un certain nombre de questions. Quels sont-ils ? Qui les définit ? A quelle dimension, nationale, européenne ? Elle pose en second lieu les questions de la réappropriation démocratique des secteurs clés, du rôle des banques, devenues elles-mêmes des acteurs des marchés financiers et de l'utilisation des aides publiques. Sur quels critères ? Avec quel contrôle ? Quelle transparence ? Si les aides publiques ont permis aux entreprises de rétablir leurs marges, on constate qu'elles ont réalisé des investissements... mais hors du territoire ! Cela ne mérite-t-il pas un débat ? Il faut par ailleurs modifier les critères de gestion des entreprises, pour lesquelles le « social » n'est qu'une variable d'ajustement, et libérer l'industrie du boulet de la finance. En août 2016, un rapport a montré que la France était sur le podium mondial en termes de versements de dividendes – c'est la seule chose qui a progressé depuis la crise de 2008. Or, une des conséquences de la priorité accordée aux actionnaires a été un recul des investissements industriels, tombés à 3,9 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 5 % par exemple en Allemagne. Enfin, pour redonner un sens à l'industrie, il faut aller vers une démocratisation, y compris en ce qui concerne la mutation technologique, pour l'heure menée sans transparence.

Les conditions d'un renouvellement productif

Coauteur du livre *La Bourse ou l'industrie**, Bernard Devert affirme le besoin d'une industrie forte, créatrice d'emplois, en nombre comme en qualité, et définie démocratiquement.

Options : Alors que l'emploi industriel a reculé de près de 25 % en quinze ans, La Bourse ou l'industrie plaide pour un nouveau pacte productif, écologique et social. Sur quelles bases ?

– **Bernard Devert :** Il ne s'agit pas de prôner un « retour aux cheminées qui fument », comme l'affirment ceux qui veulent caricaturer notre réflexion, mais de bâtir un autre modèle de développement industriel capable de répondre à de multiples défis. Ces défis sont à la fois environnementaux, dans le cadre de la transition écologique ; technologiques, en lien avec la transformation numérique ; et humains, en misant sur les savoirs des salariés et les qualifications.

Nous faisons le constat que notre industrie s'affaiblit sur les plans tant social qu'économique. Désormais, la production industrielle sur le territoire français représente environ 10 % du Pib, contre 16 % en moyenne dans la zone euro, alors que l'Union européenne affiche l'objectif de porter cette part à 20 % du Pib d'ici 2020. On pourrait croire à la prise de conscience d'un nécessaire « sursaut productif » parce que des livres blancs sont publiés, ou parce que 170 milliards d'euros d'aide publique sont distribués chaque année, au travers de plus de 4 500 dispositifs... Mais en réalité, c'est de l'affichage politique. Les réductions d'effectifs se poursuivent, y compris dans des industries stratégiques comme la défense ou l'aéronautique. C'est une des raisons pour lesquelles la France est un des seuls pays dont l'économie ne redémarre pas solidement. Un pays sans industrie forte ne peut développer une économie créatrice d'emplois, en nombre comme en qualité : c'est ce que la crise de 2008 a mis en évidence.

– **Le modèle industriel que vous proposez doit permettre de répondre aux besoins de la société. Qu'entendez-vous par là ?**

– Actuellement, on répond aux besoins de la société en important 60 % des produits indus-

* Jean-Christophe Le Duigou (dir.), *La Bourse ou l'industrie*, L'Atelier, 160 pages, septembre 2016, 16 euros. Avec des contributions de Bernard Devert (Cgt-Métallurgie), Marie-Claire Cailletaud (Cgt-Mines-Energie) et Paul Continent, expert-comptable et commissaire aux comptes.

ASSURANCE-CHÔMAGE DEMAIN LA DÉGRESSIVITÉ ?

Avec l'ouverture de la campagne présidentielle, la chasse aux chômeurs reprend de la vigueur et, avec elle, l'offensive patronale pour un retour à la dégressivité des allocations. A première vue, les arguments sont imparables : qui serait contre redres-

ser les comptes de l'Unedic et stimuler le retour à l'emploi ? Seulement voilà. Dans une note publiée par l'Ofce, l'économiste Bruno Coquet en démonte point par point la pertinence de cette dégressivité.

REMETTRE LES CHÔMEURS AU TRAVAIL ?

Toutes les données existantes à ce jour, affirme le chercheur, confirment que les chômeurs ne s'éloignent pas volontairement du travail. Chaque mois, selon Pôle Emploi, 700 000 à 900 000 d'entre eux acceptent un poste, et près de 2,75 millions de contrats de moins de trente jours sont signés. N'en déplaise aux promoteurs d'une dégressivité-sanction, « *les chômeurs sont donc actifs dans leur recherche d'emploi et peu sélectifs à l'égard des offres qui*

leur sont faites », écrit Bruno Coquet. Si des emplois restent vacants, ce n'est certainement pas parce que les chômeurs seraient trop indemnisés. Il n'existe en la matière aucune corrélation entre le rejet qu'ils suscitent et le niveau d'indemnisation. « *Les postes de travail qui ne sont pas pourvus par les chômeurs indemnisés ne le sont pas davantage par les non-indemnisés* », constate le chercheur.

LUTTER CONTRE LES ABUS ?

Mais si la dégressivité ne peut « remettre les chômeurs au travail », peut-être peut-elle lutter contre la tentation d'un revenu facile ? Regardons-y de près, propose encore Bruno Coquet. Certes, les droits théoriques qui sont reconnus aux demandeurs d'emploi sont, en France, d'un niveau convenable. Mais, pour commencer, 60 % des allocataires potentiels n'obtiennent pas la durée maximale de vingt-quatre mois promise par l'actuelle convention Unedic. Ensuite, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, ils ne peuvent prétendre

à des revenus de remplacement versés par la collectivité. En Allemagne, ils le peuvent à hauteur de 32 % de leur revenu ; en France, à 14 %. Autrement dit, à moins de tomber dans l'assistance, les salariés privés d'emploi ne peuvent pas compter sur la solidarité nationale pour venir à leur secours. Ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes. En France, rappelle l'économiste, l'assurance-chômage est exclusivement financée par le secteur privé « *à hauteur de 1 mois de salaire net par an et par salarié* ».

DES ALTERNATIVES EXISTENT

Injuste, inefficace et dénuée de fondement économique, la dégressivité ne doit pas être mise en place. Si l'objectif est de veiller à ce que les chômeurs soient actifs et acceptent les emplois disponibles, une autre solution existe, propose Bruno Coquet en conclusion : « *lier automatiquement la durée potentielle des droits au taux de chômage observé : des droits longs quand le chômage est élevé ; des droits courts dans les emplois sont disponibles* ». Autre possibilité : celle qu'avec la Cfe-Cgc et Force ouvrière, la Cgt a proposé lors des négociations Unédic du printemps dernier, à savoir une surtaxation des contrats

courts ; le déplafonnement des cotisations et allocations jusqu'à 8 fois le plafond de la Sécurité sociale ; la taxation des ruptures conventionnelles des salariés de plus de 50 ans ; une avancée substantielle vers l'égalité professionnelle hommes-femmes. Quatre mesures qui, à elles seules, suffiraient pour collecter 3 à 5 milliards d'euros pour abonder les caisses de l'Unedic... Beaucoup plus que ce qu'engendrerait la dégressivité qui, au mieux, permettrait de récolter 2,4 milliards d'euros en tondant la laine sur le dos des demandeurs d'emploi les plus fragiles.

Martine HASSOUN

web

- Pour aller plus loin : Bruno Coquet, « Degréssivité des allocations-chômage : une réforme ni nécessaire ni efficace », OFCE, 10 pages, octobre 2016, sur www.ofce.sciences-po.fr

pour mémoire

– INDEMNISATION

En décembre 2015, 2,8 millions d'allocataires étaient indemnisés par l'assurance-chômage, soit moins d'un chômeur sur deux. Le montant moyen de l'allocation était de 1 058 euros par mois à la fin 2015, le montant médian de moins de 970 euros.

– PONCTION

Si déficit il y a dans les caisses de l'Unedic, c'est parce que l'organisme doit financer le service public de l'emploi. L'organisme paritaire de gestion de l'assurance-chômage est en effet le premier contributeur du budget de Pôle emploi. L'an dernier, plus de 3 milliards d'euros ont transité de l'un vers l'autre, soit près des trois quarts du déficit du régime.

• • • de tout le salarariat

Premier débat:**« Spécifique », la preuve par l'expérience**

Avec Gisèle Vidallet, Christophe Libérale, Philippe Kuttler, Sonia Porot, Olivier Dupuis, Katarina Versos, Vincent Gautheron.

Second débat:**Faire commun et le faire... en commun**

Avec Valérie Lesage, Sophie Binet, Loïc Geyl, Benoît Lematelot, Edith Biechle, Gérard Bouret, Pascal Lacroix.

PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE



Marie-Jo Kotlicki : Les enjeux du spécifique

La secrétaire générale de l'Ugict rappelle que cette rencontre vise à « une syndicalisation de masse des Ictam », dont les enjeux se posent en termes « de représentativité, de transformation des rapports sociaux dans l'entreprise, de rapport de forces ». Extraits.

Les évolutions du salariat. La Cgt fait face à une double évolution. D'une part, la croissance du nombre d'Ictam, parfois majoritaires dans des entreprises du fait des évolutions technologiques et de l'élévation générale des qualifications. D'autre part, une redistribution « géographique » : les ouvriers et employés sont aujourd'hui majoritairement présents dans les Pme-Tpe alors que les Ict sont globalement concentrés dans les grandes entreprises et les sièges sociaux. La Cgt doit donc, d'une part, renforcer son implantation dans les Pme et Tpe pour rayonner chez les ouvriers et employés et, d'autre part, faire progresser rapidement la syndicalisation des Ict pour rester représentative dans les grandes entreprises, sièges sociaux et communautés d'agglomérations, qui sont autant de centres névralgiques. Cela invite à construire ensemble des plans de déploiement ciblés, précis et stratégiques entre professions et territoires, avec l'apport de l'Ugict-Cgt et de tous les outils spécifiques.

Les convergences revendicatives. La situation des Ictam converge de plus en plus avec celle des ouvriers et employés. C'est la conséquence de la pression sur la rémunération du travail qualifié. Les Ict se vivent comme des « exécutants », mais avec des responsabilités dont ils peuvent être justiciables, dans un climat accru de divisions et d'oppositions au sein des processus de travail entre les différentes composantes du salariat. Comment restaurer les solidarités et les convergences quand ouvriers-employés et Ict n'ont pas la même perception et ne sont pas exploités de manière identique ni confrontés aux mêmes contradictions dans le vécu au travail ? Il s'agit de travailler à la réunification concrète du salariat en construisant des convergences à partir du vécu au travail des ouvriers-employés et des Ictam. C'est d'autant plus important que nous sommes confrontés à une montée des problèmes du « travailler-ensemble » dans la Cgt, laquelle n'est pas étanche à la crise du repli sur soi dans la société.

SOMMAIRE

OUVERTURE
MARIE-JO KOTICKI : LES ENJEUX DU SPÉCIFIQUE
PAGES 16-17
PREMIER DÉBAT
PAGES 24-26
SECOND DÉBAT
PAGE 27-29
CONCLUSIONS
PHILIPPE MARTINEZ : UNE CGT POUR TOUS
PAGE 30



Travailler ensemble dans la Cgt. Des conflits existent – et éclatent parfois lors de congrès – entre syndicats, dans des unions départementales, locales, dans des fédérations. Ils n'ont pas épargné la confédération ni les structures spécifiques Cgt. Il est urgent d'en interroger les causes et de repousser la tentation de régler les problèmes en mettant en cause, dans certains cas, jusqu'à l'existence des formes d'organisation de l'activité spécifique. Il s'agit au contraire d'affronter les questions de fond, le contenu et la démarche Cgt.

Difficile de syndiquer les cadres ? En réalité, ce sont les cadres qui sont les plus attachés à l'unité syndicale, au rassemblement, et qui sont les plus syndiqués. Mais ils adhèrent massivement à des associations, à des coordinations, à des syndicats professionnels. Faut-il pour autant les considérer comme la partie « molle » et non fiable du salariat ? Cela reviendrait tacitement à les laisser aux mains du patronat ou de syndicats corporatistes, alors qu'ils constituent un enjeu stratégique de toute transformation du travail, des garanties collectives, de la mise en œuvre des réformes, des réorganisations impactant l'ensemble du salariat. Selon le baromètre Ugict/Viavoice, 80 % des cadres estiment que la Cgt ne leur correspond pas. C'est que les Ict sont à la fois victimes et acteurs de l'entreprise ou des services publics. Or, nous n'appréhendons souvent que leur dimension « victime » – comme pour les ouvriers et employés – et beaucoup moins leur dimension « acteur » avec toutes les contradictions inhérentes à leur place dans le travail, comme par exemple le devoir de loyauté et le droit d'expression, l'exercice des responsabilités sociales, la mise en œuvre des directives de l'entreprise, leur rapport au travail et au capital.

L'OBJECTIF
CENTRAL DE
 CETTE JOURNÉE
EST BIEN
D'AIDER AU
DÉVELOPPEMENT
D'UN
SYNDICALISME
DE MASSE
PARMI LES ICTAM,
QUI PRENNE
EN COMPTE LA
DIVERSITÉ DES
FORMES D'ACTION
– TOUS OBJECTIFS
QUI NÉCESSITENT
L'ACCORD,
L'APPORT,
L'ENGAGEMENT
DE TOUTE
LA CGT.

Ugict, Ufict: une Cgt bis ? Souvent perçue par les militants du spécifique comme une défiance voire une accusation, cette affirmation peut entraîner leur démotivation et engendrer la peur et le rejet du spécifique dans la Cgt, tant au niveau de sa structuration que de son déploiement pérenne. Or, l'Ugict et les Ufict ne sont pas une Cgt bis : elles ne déclinent pas une activité générale mais partent d'un travail revendicatif lié au vécu du travail, au professionnalisme, aux responsabilités des Ictam. Elles ne sont pas non plus des organisations catégorielles. Ainsi, elles élaborent la spécificité des revendications des Ict en partant des revendications générales, par exemple des forfaits jours dans le cadre de la Rtt, qui concernent 57 % des cadres, et sur ce qui en découle : santé au travail, qualité et travail bien fait. Comment rendre crédible la revendication générale des 32 heures sans y inclure les conditions spécifiques du temps et des charges de travail chez les Ictam ?

Articuler activités générales et spécifiques. Comment mieux imbriquer les activités générales et spécifiques, les rendre complémentaires et assurer la pérennité de l'activité spécifique ? S'il n'y a aucun modèle clé en main de structuration du spécifique, nous ne partons pas de rien. S'adresser à tout le monde de façon globalisante est une chose ; être intelligible et parler à chacun en est une autre. Pour être le syndicat de tous les salariés, la Cgt se doit d'encourager les Ictam à construire leurs revendications et leurs modes d'organisation au sein de la Cgt. Cette confrontation à partir de la diversité des situations de travail est incontournable pour construire une parole commune et développer des convergences, d'autant que nous ne sommes pas un mouvement mais un syndicat qui, par définition, organise l'activité, donc l'activité spécifique.

La construction du rapport de forces. Il est impéritable, pour le monde du travail, de déployer un syndicalisme de lutte de classe. Cela suppose d'être en capacité de construire un rassemblement transformateur impliquant une syndicalisation et une audience Cgt beaucoup plus massive parmi les Ict. L'objectif central de cette journée est bien d'aider au développement d'un syndicalisme de masse parmi les Ictam, qui prenne en compte la diversité des formes d'action – tous objectifs qui nécessitent l'accord, l'apport, l'engagement de toute la Cgt. Il s'agit d'analyser les conditions de la réussite sans faire l'impasse sur les difficultés rencontrées. C'est l'occasion, trop rare dans la Cgt, de débattre des questions de fond sur le spécifique. Nous voulons un débat pour construire, pas pour régler des comptes entre structures, ni jouer les rapports de forces internes ; un débat qui exclut les postures dogmatiques et partie de l'activité concrète de terrain. A ce prix, il est possible d'accroître l'audience électorale de la Cgt, la mobilisation des Ictam, le rapport de forces, l'obtention de conquêtes nouvelles. ▶

L'activité «spécifique», la

Spécifique ne signifie pas marginal ou à contre-courant, mais plutôt complémentaire et convergent.

Les militants en témoignent: s'organiser dans la Cgt, pour les ingénieurs, cadres et techniciens, c'est un travail parfois de longue haleine, mais souvent fructueux.

Comment construire une Cgt représentative de tout le salariat? Confrontés à cette ambition au quotidien, les militants, sur le terrain, ne se contentent pas d'en faire un sujet de réflexion. Les situations de travail engendrent des besoins et des revendications dans toutes les catégories de salariés: des ingénieurs, cadres et techniciens qui partagent les valeurs de la Cgt et s'engagent pour développer les pratiques syndicales, voire les renouveler, qui permettent de rassembler et de peser dans le rapport de forces, il y en a... et il pourrait y en avoir davantage! Une demi-journée d'échange a été consacrée aux témoignages de militants, d'organisations et de fédérations qui ont construit une activité Ict dans des entreprises où cela n'était pas gagné d'avance.

Christophe Libérale est délégué Cgt de l'Établissement public d'insertion dans l'emploi (Epide, créé en 2005) qui compte 40 % d'anciens militaires parmi son millier de salariés: «Nous avons dépassé les a priori et nous nous sommes adressés à tous, quelles que soient les positions hiérarchiques, avec l'appui de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires, en abordant des thèmes qui touchent nos collègues, tels que le temps de travail ou le droit à la déconnexion. Petit à petit, nous avons créé un lien de confiance. En 2014, nous avons pu, pour la première fois, présenter des listes dans tous les collèges... avec même trop de candidats! Aujourd'hui, nous comptons 30 élus sur les 19 centres, avec des résultats totalement inédits: 50 % des voix dans le premier collège (ouvriers et les employés), 33 % dans le deuxième (ingénieurs, chefs de service, cadres, techniciens, agents de maîtrise) et... 66 % dans le troisième (cadres)! Nous avons créé une dynamique, fruit d'une collaboration permanente entre les sites, et d'échanges entre salariés, toutes catégories confondues, afin de prendre des positions qui conviennent à tous. Nous arrivons à avoir une expression collective d'autant plus légitime face à l'administration.»

Mettre en contact des syndiqués isolés au sein de la même entreprise

Sonia Porot, secrétaire générale du l'union départementale des Yvelines, détaille quant à elle l'activité déployée sur la zone de Versailles, Vélizy et Saint-Quentin-en-Yvelines. Deux tiers des salariés –dans les secteurs de la recherche et de l'industrie notamment– y relèvent, des deuxième et troisième collège. Or, explique-t-elle, «seuls 60 % de ces salariés sont en mesure de voter Cgt... parce que la Cgt ne présente pas suffisamment de candidats aux élections professionnelles, alors que la Cfdt touche 70 % des



inscrits. Pourtant, dans certaines des entreprises qui n'emploient que des Ict, la Cgt obtient de bons résultats électoraux, y compris quand elle peut se présenter dans le troisième collège. Nous nous sommes appuyés sur les forces existant sur le terrain, en particulier sur l'Union des syndicats des travailleurs de la métallurgie, utilisant également des outils Ugict tels que le kit de représentativité, pour rencontrer les cadres sympathisants et discuter avec eux. Nous avons dès lors pris l'habitude d'intégrer dans nos réflexions et nos pratiques les problématiques propres aux Ict, ce qui n'était pas toujours le cas. Nous avons aussi veillé à mettre en contact des syndiqués isolés qui adhéraient via Internet et faisaient parfois partie de la même entreprise, sans pour autant se connaître...»

«Dans d'autres entreprises ou syndicats, tout était à construire, et nous avons développé la réflexion sur les métiers et la place des Ict dans l'entreprise, et nombre de ceux avec qui nous avons eu des contacts ont trouvé des raisons de nous soutenir. Ces initiatives concrètes nous ont permis de syndiquer des dizaines de salariés, et de gagner des élus dans les deuxième et troisième collège, au point que nous avons organisé des stages de for-

preuve par l'expérience



LE PROBLÈME DE CES COLLÈGUES N'EST PAS D'AVOIR ÉVENTUELLEMENT DES DÉSACCORDS AVEC LA CGT, MAIS DE NE PAS TOUJOURS SE SENTIR RESPECTÉS PAR LE SYNDICAT, DU SIMPLE FAIT QU'ILS SONT CADRES.

mation avec l'Ufict métallurgie et créé un collectif Ugict 78: avec de la patience et du pragmatisme, on arrive à construire sur le long terme.»

Olivier Dupuis, responsable de la commission départementale de l'Ugict des Hauts-de-Seine témoigne lui aussi de la réussite de certaines initiatives ciblées, « par exemple sur le siège social de l'entreprise textile Target. L'absence d'activité Cgt semblait difficile à surmonter pour certains militants. Pourtant, une fois représentée, la Cgt a recueilli plus de 20 % des suffrages.»

Un questionnaire aux syndiqués qui éveille les non-syndiqués

Philippe Kuttler, membre du pôle cadre de l'Union fédérale des cadres et maîtrises (Ufcm) à la Sncf décrit une autre configuration : celle d'une activité à revivifier pour enrayer le recul du syndicat parmi les encadrants (50 % des effectifs) : « Nous avons mené une enquête auprès des cadres syndiqués, tous profils confondus, dont le nombre stagne depuis des années. Ils ont exprimé le besoin de relations plus directes avec les responsables du syndicat, de plus d'écoute sur leurs vécus, leurs préoccupations et leurs revendications. Leurs collègues se sont inté-

ressés à cette enquête, dont le contenu les a agréablement surpris ; certains nous ont rencontrés et se sont syndiqués. Cette consultation a, au finale, également permis d'enrichir notre contenu revendicatif, en insistant davantage sur la qualité et le sens du travail, les relations avec la hiérarchie ou la défiance à l'égard de la communication de l'entreprise.»

« Les cadres syndiqués ont également exprimé des critiques à l'égard d'une Cgt qu'ils perçoivent comme trop politisée, « anticadre », vieillotte et violente. Leur problème n'est pas d'avoir éventuellement des désaccords avec la Cgt, mais de ne pas toujours se sentir respectés par le syndicat, du simple fait qu'ils sont cadres, poursuit-il. Nous nous sommes rendu compte que ce ressenti résultait aussi du fait que les militants ne savaient pas toujours valoriser leur action, et ce qu'elle avait permis d'obtenir. D'ailleurs, les cadres non syndiqués qui ont répondu au questionnaire reconnaissent des qualités à la Cgt : celles d'être un contre-pouvoir, d'être attachée à ses principes, de connaître les dossiers et de toujours défendre les intérêts des salariés. En fait, avant ce questionnaire, ils étaient nombreux à ignorer que la Cgt était en capacité de les organiser au sein de son Ustm et de les représenter. Nous devons davantage faire connaître nos positions, nos actions, nos résultats, mais aussi être plus à l'écoute de ces catégories de salariés, en organisant des rencontres régulières. Les cadres qui s'estiment « Cgt compatibles » ne manquent pas de revendications : sur les horaires excessifs et le droit à la déconnexion, sur les pressions dont ils sont victimes ou le droit d'expression, contre les rémunérations individualisées et la mise en concurrence systématique, sur l'accès au temps partiel, la gestion des congés maternité et l'égalité hommes-femmes, sur la qualité et l'organisation du travail, etc.»

Consultés par questionnaires, certains ingénieurs et cadres reconnaissent qu'une implication syndicale à visage découvert a tendance à leur faire peur, a fortiori à la Cgt, ou qu'ils n'ont pas le temps, ou même qu'ils le vivraient comme conflit de loyauté. Les interventions qui se succèdent dans la salle montrent pourtant qu'ils sont nombreux à partager les valeurs de la Cgt et que, quand les structures leur font une place et leur permettent de maîtriser leur activité, ça marche. Dans un établissement supérieur dépendant de HEC, par exemple, dont les salariés sont à 90 % des Ict : à force d'échanges et de détermination à vouloir « porter la parole de tous », la Cgt a pu, pour la première fois, présenter des candidats dans tous ...

... les collèges, et s'est trouvée seule dans ce cas. Chez Amadeus – informatique aéronautique, 3 800 salariés –, des jeunes ingés qui ont prouvé leur combativité dans les mobilisations récentes ont fait de la Cgt la première organisation syndicale et créé des syndicats sur quatre sites. Chez Altran, qui n'emploie quasiment que des jeunes ingénieurs, une partie sont allés devant les prud'hommes avec l'Ugict pour le paiement de leurs heures supplémentaires – avec succès pour déjà une cinquantaine d'entre eux.

De l'informatique au BTP, en passant par le rail

A la papeterie La Chapelle-Darblay (Seine-Maritime), c'est le syndicat ouvrier qui a encouragé des maîtrises à prendre des responsabilités dans la structure, ce qui s'est traduit par des actions plus rassembleuses dans l'usine. Parmi les cheminots de Normandie, malgré la réticence, voire l'hostilité de certains cheminots «de base», une activité encadrement commence à s'organiser et permet de gagner du terrain dans les deuxième et troisième collèges. Dans le secteur de la construction, morcelé par la sous-traitance en cascade, les Ictam sont souvent salariés par les grands groupes et les ouvriers par les sous-traitants ; la solidarité essaie néanmoins de se structurer autour du «cœur de métier» et d'actions communes.

Plus globalement, les interventions illustrent la nécessité de renouveler et d'élargir les forces syndicales, en passant le relais à de plus jeunes, comme c'est le cas au sein du collectif régional du Nord et du collectif national des directeurs d'hôpital public, ou à la Mutualité sociale agricole – 700 cadres sur 800 salariés –, en visant des actions précises et des thèmes rassembleurs : paiement des heures supplémentaires, temps de travail, droit au repos, droit à un déroulement de carrière.

Gisèle Vidallet, responsable confédérale, rappelle que la Cgt, consciente de ces enjeux, a affiché sa volonté de se développer dans toutes les catégories, car il en va, entre autres, de sa légitimité à parler au nom de l'ensemble des salariés dans toutes les instances du dialogue social. «Il n'y a pas de Cgt bis», insiste Vincent Gautheron, secrétaire national de l'Ugict en charge de l'organisation, qui clôt la matinée d'échanges. Et de rappeler que les cadres constituent une fraction non négligeable du salariat et occupent une place stratégique dans l'entreprise : «A la fois managers et managés, vecteurs et victimes, ils n'en sont pas moins des salariés, avec parfois des revendications spécifiques, mais qui n'ont rien de contradictoire avec celles des autres salariés. Les enjeux sont énormes et ce serait une grave erreur de les abandonner à leurs vécus plutôt que de leur proposer des outils pour s'organiser. C'est cette ambition que l'Ugict entend mettre en œuvre...»

Valérie GÉRAUD

À LA FOIS
MANAGERS
ET MANAGÉS,
VECTEURS ET
VICTIMES, ILS N'EN
SONT PAS MOINS
DES SALARIÉS,
AVEC PARFOIS DES
REVENDICATIONS
SPÉCIFIQUES, MAIS
QUI N'ONT RIEN DE
CONTRADICTOIRE
AVEC CELLES DES
AUTRES SALARIÉS.

Faire com

Pour le dire simplement: comment s'y prend-on? Comment harmoniser objectifs, déclarations d'intention et mise en œuvre, ou, pour reprendre l'expression de Valérie Lesage, pour «sortir de l'incantatoire et passer du dire au faire»?

En ouverture des travaux, Valérie Lesage plaide pour «la réinvention d'un travail commun de l'ensemble des forces de la Cgt». «Commun» : tout au long des échanges, le mot va faire florès. Succédant à Valérie, Loïc Geyl et Benoît Lematelot vont éclairer le propos de leur expérience. Ces deux cheminots, le premier, secrétaire adjoint du syndicat exécution et le second, secrétaire de l'Ufict, héritent d'une solide tradition de distance entre les deux structures, distance alimentée par le comportement problématique d'une «hiérarchie martinet». Ils ont cependant réalisé que ce «chacun chez soi» posait problèmes sans en régler aucun : «Faire une tournée seul n'était pas simple ; on ne maîtrisait pas toujours les problèmes soulevés par les collègues. Nous avons donc décidé d'organiser des tournées conjointes.» Il suffisait d'y penser!

SNCF: efficacité du binôme syndical

Cet œuf de Colomb change la donne : «L'exécution a découvert des cadres qui assument leurs positions ; les cadres ont apprécié d'avoir un interlocuteur au fait de leurs problèmes.» Elle modifie jusqu'au regard des syndiqués eux-mêmes : «Cela nous a permis d'apprendre les uns des autres, de mieux appréhender les diverses réalités de l'entreprise, bref, de nous qualifier.» Car les tournées ne font pas tout : la démarche implique une coélaboration des expressions écrites ou orales, l'invitation permanente et réciproque de chaque structure à la direction de l'autre. Lorsque la direction prévoit de supprimer dix postes d'exécution, nous pouvons le critiquer aussi du point de vue de l'encadrement, qui va forcément en être impacté sur sa responsabilité professionnelle, ses conditions de travail. Le dire et l'expliquer à tous permet d'être plus fort pour faire échec à cette suppression.» Ce travail spécifique, Benoît Lematelot y insiste, ne peut se faire par procuration : «Être cadre, ce n'est pas être au-dessus des autres. Il faut se montrer, assumer ses convictions et ses choix. Les salariés voient qui s'engage et jugent en fonction.»

Renault-Lardy: pas de clé en main

Pour Édith Biechle, déléguée syndicale au centre technique Renault de Lardy (Essonne), ce qui

mun et le faire... en commun



compte le plus dans la question «comment?», c'est le point d'interrogation: «Il y a quinze ans, sur le site, la Cgt considérait qu'un bon cadre, c'était un cadre mort. Aujourd'hui le secrétaire du syndicat est un cadre, la moyenne d'âge des syndiqués est de 34 ans et la Cgt recueille 49,3% aux élections sur ce site d'ingénierie. Comment en sommes-nous arrivés là? Nous sommes partis d'un constat: les salariés, quels qu'ils soient, ont spontanément envie de discuter avec des pairs, des semblables. Comme la moyenne d'âge était jeune, nous avons constitué un collectif jeunes. Et nous avons fait en sorte que les salariés en demande d'aide ou de conseils se tournent spontanément vers nous.» Un deuxième constat suit rapidement, sur l'ampleur des méconnaisances réciproques. «Nous avons rencontré l'Ufict de la Métallurgie, mesuré l'étendue de notre ignorance et décidé de suivre des formations, tout en interrogeant largement les salariés sur leur situation au travail, sur les salaires. Les formations et les salariés nous ont beaucoup appris. Aujourd'hui, nous nous adressons à tous, aux évalués comme aux évaluateurs, car nous sommes là pour rassembler.» A la fin de son «comment», juste avant le point d'interrogation, Édith mettrait volontiers un «s», pour souligner les possibles: «Nous n'avons pas de section Ufict à proprement parler mais des groupes de travail par revendications spécifiques, qui fonctionnent comme interface avec les salariés.»

**L'ÉQUATION
“DEUX OUTILS,
UNE SEULE CGT”
N'EST PAS FACILE
À RÉSOUTRE.
CELA NÉCESSITE
UNE BONNE
AMBIAНCE
MILITANTE.
ET CE N'EST
PAS QU'UNE
AFFAIRE DE
RESPONSABLES;
ÇA NÉCESSITE
AUSSI DE PARLER
BEAUCOUP AVEC
LES SALARIÉS.
C'EST ÇA,
LE CARBURANT
DU TRAVAILLER-
ENSEMBLE.**

Tout au long de l'après-midi, les témoignages de la salle se croisent sans répit. Avec, toujours, l'objectif de faire ensemble.

Hauts-de-Seine: la campagne Tpe, une opportunité à saisir

Chantale Verdin, présidente du conseil prud'homal de Paris, fait écho au propos d'Édith en mettant en parallèle la situation de justiciable des cadres—soucieux d'être jugés par des pairs, en capacité de comprendre la complexité de leur situation—et leur situation de salariés en besoin de défense revendicative. Nancy Balduena, de la Fapt-Ile-de-France, après avoir fait le bilan de la mutation du salariat, qui comprend aujourd'hui 16 % de cadres, chiffre en augmentation, plaide pour un effort d'organisation: «Cela exige des plans de travail en direction des grosses concentrations car ils ne viennent pas naturellement à nous, c'est à nous d'aller à eux.» Anne Giraudon, de l'union départementale des Hauts-de-Seine, département qui compte de 65 % à 69 % d'Ict, détaille l'investissement de l'Ud dans un plan de syndicalisation. Soulignant que la campagne des Tpe constitue une opportunité de déploiement, elle insiste sur la nécessité d'un engagement collectif: «Il est indispensable de travailler ensemble, territoires, professions et syndicats. La demande est du reste partout la même: porter des revendications qui soient bien celles des salariés.»

...

 NOTRE PAGE FACEBOOK
TOUCHE ENTRE UN TIERS ET UN QUART DE LA PROFESSION; AU PLAN ÉLECTORAL
NOUS AVONS PU VÉRIFIER LE LIEN ENTRE UN TAUX D'AFFILIATION FAIBLE ET UN DÉFICIT DE VOIX DE DIX POINTS VIS-À-VIS DE LA MOYENNE NATIONALE.

... Une démarche qu'illustre spectaculairement le récit de Gérard Bourret, capitaine au long cours de la marine marchande et secrétaire du syndicat Cgt où adhèrent 50 % des cadres de Genavir: «Tout a commencé par une tentative de la direction de supprimer des emplois en catimini, en s'appuyant sur un groupe de salariés sortis de sa manche. En premier lieu, nous avons informé les collègues, afin de bloquer la situation. Puis nous avons imposé une négociation en menaçant de faire grève, ce qui n'a rien de banal dans notre milieu. Nous avons organisé des élections, constitué une liste, affronté des pressions incroyables, pour finalement obtenir... 80 % des voix. Après, il a fallu travailler! L'étude des dossiers nous a permis de découvrir de quoi négocier en position de force, en menaçant parfois d'aller en justice, voire au pénal. Nos collègues ont apprécié notre démarche comme celle d'un syndicalisme tactique plus que brutal, légitime parce qu'adossé au droit et respectueux de leur responsabilité. Nous leur avons dit que s'ils voulaient de l'efficacité, ils devaient se syndiquer. Le message est passé; nous avons multiplié le nombre de syndiqués par dix, passant de 4 à 40.» Henri Wacsin, de la Sncf, revient lui sur les relations entre syndicat général et Ufcml: «Le débat ne date pas d'hier et il n'est pas simple. Les choix opérés dans la fédération, tant sur le champ revendicatif qu'organisationnel, n'ont pas amélioré automatiquement la qualité de vie syndicale, pas plus que les résultats électoraux. La Cgt perd des voix partout depuis dix ans, et les pertes dans l'exécution ne sont pas compensées par des gains dans les autres collèges. Dans certains cas, nous sommes passés de syndicats en sections; là où nous l'avons fait sans nous occuper de l'animation, ça ne marche pas. Corrélativement, nous avons des besoins nouveaux en termes de structuration puisqu'on assiste à d'énormes concentrations de cadres, singulièrement en Île-de-France, du côté de Saint-Denis.»

« Si tu syndiques, mon chef, je rends ma carte »

Cette mutation à la fois professionnelle et territoriale est également constatée par Dominique Terrat, des Services publics de Saint-Étienne. Métropoles et villes moyennes se disputent les cadres qualifiés. Lui s'inquiète aussi d'une certaine intolérance ouvrière au sein de la Cgt: «Combien de fois n'entend-on pas des copains nous dire: "Je te préviens: si tu syndiques, mon chef, je rends ma carte." Comment avancer dans ces cas-là? D'autant que les cadres peuvent être d'accord avec la Cgt, mais sans s'y reconnaître. Un point d'accord ne vaut pas adhésion...» Une critique à laquelle fait écho le soupir exaspéré de Marylin Bichon, de Mines-Énergie: « Nous travaillons avec les cadres et tous nos efforts visent à déconstruire l'image très négative qu'ils ont de la Cgt en faisant preuve de sérieux,

en étant sur les revendications, l'avenir de l'entreprise. Et puis, d'un coup, on voit à la télé des cégétistes brûleurs de palettes et de pneus, insultant les cadres... En quelques minutes, on se fait dézinguer! » Ce qui conduit Christian Graux, de la commission départementale du Val-de-Marne, à souligner: « Nous sommes condamnés à syndiquer les cadres à un endroit où ils se sentent bien, chez eux. Pas là où ils vont se faire insulter. Nous sommes condamnés à travailler chacun de son côté et ensemble. Il faut simplement s'assurer que la richesse militante circule. » Pour Roger Gleasterman, du Chu de Lille, la bonne entente des équipes militantes n'est pas qu'une question de structures: « Nous avons chez nous une structure spécifique, qui compte plus de 300 adhérents et qui pèse, même si sa visibilité reste insuffisante. Reste que l'équation "deux outils, une seule Cgt" n'est pas facile à résoudre. Elle nécessite qu'on entretienne une bonne ambiance militante. Et ce n'est pas qu'une affaire de responsables; ça implique aussi de parler beaucoup avec les salariés. C'est ça, le carburant du travailler-ensemble. » Élisabeth Bishop, de Mines-Énergie, abonde dans le même sens: « Si l'on veut discuter avec les cadres, il faut prendre en compte leur travail; cette démarche vaut d'ailleurs pour tous les salariés. Par exemple, les maîtrises ne se sentent pas concernés par un discours sur «les cadres». Nous sommes partis des grandes questions et les avons déclinées en revendications, sans nous focaliser sur l'outil syndical. Nous venons de lancer un questionnaire aux salariés et il a recueilli 200 réponses, soit un taux de 10 %. »

La structure spécifique, avantage ou inconvénient ?

Alors, être ou ne pas être structuré spécifiquement? Pascal Lacroix, de Mines-Énergie, revient sur l'historique de sa fédération, marqué par des décisions de congrès qui remontent à 1937 pour aller vers le spécifique, en notant que cela n'empêche pas de nombreux syndicats de s'en tenir à leur nature « générale ». « Utile ou pas? Nous avons fait les comptes; dans un contexte de recul électoral général, la Cgt, là où il y a l'Ufict, perd 2%; là où il n'y en a pas, elle perd 5%. Idem pour l'affiliation des cadres à l'Ufict: là où il n'y a pas de structure, elle est nettement moins bonne. Or, il y a une tendance forte à supprimer les structures spécifiques au nom du « tous ensemble », de la simplification du travail. Lorsque cela se produit, le congrès de dissolution est toujours suivi d'une sorte d'embellie, due à la mise à plat des affaires administratives. Puis vient le recul, qui est alors continu. A contrario, lorsqu'on crée une section, l'embellie est aussi au rendez-vous, mais suivie d'une progression continue. » Gaël Rouzier, des Services publics, témoigne justement d'une fusion entre les deux structures: « En 2014, la situation était dégradée, les deux



structures ne se parlaient pas, voire s'opposaient; on avait de facto deux Cgt, l'une refusant de se présenter aux élections au côté de l'autre, ce qui faisait désordre. Nous avons décidé de fusionner pour sortir de cette situation, pour que tout le monde parle Cgt. Puis nous avons créé une section Ictam en renouvelant à 50 % notre commission exécutive, histoire de tourner la page. Ça a fonctionné... jusqu'à ce que les deux animateurs quittent la collectivité, pour des raisons professionnelles. Le temps de la carrière a percuté celui de la construction militante, et avec la précarité des jeunes ce phénomène ne va faire que s'accentuer. Cette précarité bouscule d'ailleurs aussi nos repères revendicatifs : des jeunes des catégories A et B se voient offrir des contrats en CDI, mais en dehors du statut, ce qui amenuise notre capacité à le défendre. Certains, parmi nous disent : "Ils n'ont qu'à passer le concours." Mais lorsqu'on connaît la réalité des chiffres – le nombre de candidats par rapport au nombre d'admis – ce n'est pas une solution. Alors faut-il s'en tenir à une sorte de légitimité hors sol ou, au contraire, partir de leurs réalités, de leurs vécus ? » Fabienne Tatot souligne l'importance des stages organisés par l'Ugict, pour penser la complexité des situations, de leurs évolutions et de ce qui en découle quant aux constructions revendicatives.

La démocratie, « notre oxygène » pour affronter nos adversaires

Pour Jean Michel Mierlot, de la commission départementale du Pas-de-Calais, l'existence de structures spécifiques participe de la démocratie au sein de la Cgt : « Ne pas avoir de syndicats Ugict nous prive de notre capacité d'expression pleine et entière. Dans ma section, nous avons discuté de ce qui concernait les cadres ; nos amendements ont été soumis au vote de la commission exécutive du syndicat, laquelle compte 4 cadres pour 25 ouvriers et employés. Tous nos amendements ont été refusés. On m'a toujours dit qu'il suffisait de quatre salariés pour fonder un syndicat ; pourquoi ne pas le faire avec les cadres ? »

François Leclerc, des Services publics de Nantes,

OPTIONS N° 621 / NOVEMBRE 2016

ne cache pas sa stupéfaction : « Faut-il passer son temps à se justifier d'être à la Cgt ? Nous cherchons ce qui est le plus efficace pour nous adresser à nos collègues, nous avons deux syndicats et nous travaillons bien ensemble en nous respectant les uns les autres et en partant du principe que chacun est légitime sur son terrain, tout en faisant converger nos efforts. Bref, nous faisons commun et nous le faisons en commun ». Anne de Haro, de la Filpac, insiste elle aussi sur la dimension démocratique au sein de la Cgt : « Nous avons tous besoin et envie d'échanger expériences et réflexions. C'est notre oxygène, à tous les niveaux, pour affronter l'adversaire. Cet adversaire, il n'est pas chez nous. »

Thomas Deregnacourt, de la Santé, s'interroge : est-ce que le spécifique fonctionne ? « Fonctionner, cela signifie avoir une activité qui crée du rapport de forces, permette d'être entendu, de peser sur les élections et d'occuper l'espace public. Nous avons un exemple parlant avec le collectif monté à l'occasion du conflit des sages-femmes. Notre page Facebook touche entre un tiers et un quart de la profession ; au plan électoral nous avons pu vérifier le lien entre un taux d'affiliation faible et un déficit de voix de dix points vis-à-vis de la moyenne nationale. »

Dans la Cgt, passer du dire au faire

**NE FAISONS PAS
COMME LES
EMPLOYEURS
QUI EXIGENT
UNE LOYAUTÉ
EXCLUSIVE DE
« LEURS » CADRES.
CEUX-CI SONT EN
RECHERCHE DE
RESPONSABILITÉ
ET DE LIBERTÉ.**

Sophie Binet, de l'Ugict, souligne cet énorme paradoxe : alors que la financiarisation du travail ouvre des possibilités à l'engagement des cadres, se syndiquer continue de relever du parcours du combattant. Elle rappelle l'ancienneté de la décision profondément subversive et novatrice de la Cgt de syndiquer l'encadrement. Elle indique que le syndicalisme de classe, c'est bien celui qui rassemble le monde du travail face à celui du capital. Revenant sur les obstacles à la mise en œuvre d'un syndicalisme spécifique, elle en identifie trois : « Primo, la question des moyens, qui n'est généralement posée que quand on estime avoir réglé tout le reste. Il faut au contraire en faire une priorité. Secundo, la question de la démocratie, qui ne peut être ramenée à une loi du nombre. Elle relève en réalité d'une culture du débat qui seul, permet de dépasser les différences et d'opérer des convergences. C'est indispensable car, à défaut, on aboutit à voir se créer des organismes catégoriels. Tertio, le niveau d'exigence dans la Cgt vis-à-vis des cadres. Il est très, très élevé. Ne faisons pas comme les employeurs qui exigent une loyauté exclusive de « leurs » cadres. Ceux-ci sont en recherche de responsabilité et de liberté. La Cgt s'est doté de tous les outils pour construire cette démarche d'autonomie et de convergence : statuts, textes de congrès, production revendicative. Il faut maintenant permettre aux syndiqués d'être réellement les acteurs et les décideurs qu'ils veulent être et dont la Cgt a besoin. »

Louis SALLAY

Philippe Martinez: l'ambition d'une Cgt pour tous

Être la Cgt de tous les salariés. Aujourd'hui, nous sommes ensemble pour parler de la place et du rôle des Ict dans le travail et surtout dans la Cgt. Cette question est posée dans toutes nos structures, organisations professionnelles et territoriales. C'est un chantier qui est engagé, dont on parle depuis plus d'une décennie, et il est temps d'avancer. Il est donc nécessaire, dans le cadre de notre déploiement et des plans de visites confédérées aux syndicats, d'être très vigilants et davantage sur les rencontres et les visites dans les entreprises où il y a un syndicat dit « général » et où il existe une majorité de salariés ingénieurs, cadres et techniciens. Il s'agit souvent de fortes concentrations d'Ict sans outils spécifiques, ou sans organisation spécifique.

Aller au débat, parler du travail. Laisser la parole aux ingénieurs, cadres et techniciens, c'est passer beaucoup de temps à les écouter, plus encore que chez les ouvriers. Chaque fois qu'on leur parle de leur travail, qu'on leur demande de le raconter, surgit un flot de revendications qui, toutes, ont à voir avec cette contradiction entre leur volonté de bien travailler et l'obsession de rentabilité de la direction.

La Cgt doit être à l'écoute et ne pas imposer des réponses qui tomberaient à côté des questions des salariés. Par exemple, je n'ai jamais été voir un ouvrier pour lui parler du forfait jours, parce que cela ne l'intéressera pas, *a priori*. Pourquoi imposer à un cadre, souvent hors grille de salaires, notamment dans le privé, des problématiques de grilles de salaires propres aux ouvriers ?

L'exemple des 32 heures. Quand nous proposons une référence hebdomadaire à 32 heures, nous ne proposons pas que tout le monde travaille soit en 4 fois 8 heures, soit en 5 fois 6,4 heures... Des ingénieurs ou des cadres sont très attachés à leur travail. Il faut fixer des règles communes à tout le monde pour ne pas être victimes du burn-out ou des cadences infernales, puisque cela existe aussi dans nos catégories. Mais on ne peut pas leur imposer des contraintes qui distendraient le lien à leur boulot.

Où doivent militer les Ict dans la Cgt ? Trop d'Ict, dans la Cgt, sont occupés sur les syndicats dits « généraux ». Il faut vraiment que les militants qui sont ingénieurs, cadres et techniciens s'occupent et s'engagent sur le spécifique. C'est une nécessité si on veut se déployer. On a besoin de militants qui agissent là où ils sont le plus à l'aise, pour se déployer sur tous les



Concluant les échanges, le secrétaire général de la Cgt souligne ce qui constitue à ses yeux les enseignements majeurs de cette initiative commune de l'Ugict et de la Cgt. Extraits.

champs et sur toutes les catégories. C'est pourquoi il faut créer des syndicats ou des sections syndicales Ugict, Ufict, partout où on peut le faire, et notamment là où il y a de fortes concentrations d'Ict.

Faire connaître la Cgt, la faire vivre. Dans l'enquête des jeunes ingé, cadres et techniciens de l'Ugict sur « Les jeunes, le rapport aux jeunes et à la Cgt », il y a une question : « Est-ce qu'on t'a déjà proposé de te syndiquer ? ». Très souvent, des jeunes ingénieurs et cadres ont répondu aux militants : « Non, jamais »... Et ces militants sont repartis, toujours sans le leur proposer. Il faut s'enrichir du débat en interne : le syndicat Ugict est un espace de liberté. Lorsqu'on parle du « syndiqué, acteur et décideur », c'est aussi valable pour les syndiqués ingénieurs, cadres et techniciens. Il s'agit donc de créer des lieux où ils puissent parler de leurs problèmes spécifiques.

Qu'est-ce que la « convergence des luttes » ? Tout le monde au même endroit, à la même heure, quelle que soit sa profession et quelle que soit sa catégorie, avec un seul mot d'ordre ? C'est tout le contraire de ce que l'on veut construire. La lutte n'est pas synonyme d'uniformité ; elle a surtout besoin d'action. Dans certains secteurs, on a recréé des emplois et changé des modes de management en s'appuyant sur des techniciens et ingénieurs mobilisés pour dire : « On en a marre d'avoir des managers qui ne connaissent rien à la technique. » C'est une forme de lutte qu'on ne retrouve pas dans les autres catégories de salariés et sur laquelle on peut s'appuyer.

Enjeux électoraux et rapport de force. Tous, nous évoquons l'enjeu de la représentativité avec l'élection de mars 2017. Mais il ne s'agit pas uniquement d'une compétition avec d'autres organisations syndicales. Ce qui se joue, c'est la réaffirmation et la volonté d'être vraiment la Cgt de tous les salariés. Aujourd'hui, 300 000 à 400 000 salariés, essentiellement ingénieurs, cadres et techniciens ne peuvent pas voter pour la Cgt. Certes, la Cgt est présente dans leurs entreprises, mais abstente des deuxièmes et troisièmes collèges. Ce n'est pas à la Cgt d'opposer les catégories entre elles. Nous avons besoin d'être plus ambitieux sur ces questions, sans opposer les ouvriers aux Ict. La Cgt ne s'adresse pas aux ingénieurs, cadres et techniciens parce que les catégories ouvrières déclinerait, mais parce qu'elle a besoin d'être la Cgt de tous les salariés.

UGICT

Calendrier

• Cadres

À l'occasion de son 50^e anniversaire, l'Association pour l'emploi des cadres donne rendez-vous, le 1^{er} décembre, au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, pour un colloque consacré au rôle et à la place des cadres au sein de l'entreprise.

• Santé

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) organise, les 1^{er} et 2 décembre, un colloque sur le thème « Santé dégradée, santé négociée : le travail en question ? » Il aura lieu au Cnam, amphithéâtre Paul-Painlevé, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

• Numérique

Analyser l'impact du numérique sur l'emploi et le travail : c'est ce que propose la fédération Cgt des Sociétés d'études dans le cadre d'un colloque, le 6 décembre, au siège de la Cgt, à Montreuil, en présence de Philippe Martinez. Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt participera à la table ronde « Perspectives syndicales et numérique ».

• Congrès

Le 12^e congrès de l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens de la Cgt-Métallurgie se déroulera les 13, 14 et 15 décembre, à la résidence hôtelière Jean-Baptiste-Clément, à Saint-Ouen (93).

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive se réunira le 14 décembre.

• Campagne

Dans le cadre de la campagne syndicale unitaire contre l'extrême droite, la Cgt, la Fsu, Solidaires, l'Unef, l'Unl et la Fidl organisent un temps fort intitulé « L'extrême droite, l'envers du décor ». Cette journée, qui réunira une centaine de syndicalistes, aura lieu à Monteux (Vaucluse), le jeudi 15 décembre, de 8 h 30 à 17 heures. Elle sera notamment l'occasion de débattre des pratiques de l'extrême droite en tant qu'employeur et acteur de la vie économique locale.

Formation

• Management

Du 12 au 14 décembre, l'Ugict organise, au centre Benoît-Frachon de Gif-sur-Yvette (Essonne), un stage sur le thème : « Construire le management alternatif au quotidien ». Parmi les objectifs de cette session : amener le syndicat à intégrer, dans son activité, la question de la transformation du travail ; aider à la construction d'initiatives, dans les entreprises, sur les besoins de transformation des modes de management ; travailler à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, une seule adresse : <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>

Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr.

la revue des revues

Analyse Se fondant sur les statistiques les plus récentes, *Alternatives économiques* décrypte les mouvements de fond de l'économie et de la société, en France comme dans le monde. Chômage, emploi, pouvoir d'achat, commerce extérieur, industrie... Après avoir présenté les chiffres que les auteurs jugent « essentiels », ce numéro hors série est structuré en cinq grands chapitres : économie, politiques publiques, société, planète, mondialisation. Chacun d'entre eux donne, en conclusion, les sites et les études de référence pour savoir « où trouver ces chiffres ». *Alternatives économiques*, hors-série n° 109, « Les chiffres 2017 », octobre 2016.

Travail Dans un récent numéro de *Connaissance de l'emploi*, publié par le Centre d'étude de l'emploi, Jeanne Thébault (université Lille-III) s'intéresse à la transmission des savoirs professionnels en situation de travail. En s'appuyant sur des recherches de terrain, elle propose de dépasser l'approche centrée sur la rencontre de deux individus – un jeune et un ancien – pour appréhender cette question de manière plus globale. La transmission des savoirs, explique-t-elle, doit être analysée « comme une activité à part entière, collective, centrée sur les aspects complexes des pratiques professionnelles ». *Connaissance de l'emploi* n° 130, mai 2016.

Économie Comme chaque année à la même période, l'Office français des conjonctures économiques (Ofce) publie ses perspectives 2016-2017. Alors que la croissance mondiale est entrée à nouveau, au cours des derniers mois, dans une zone de turbulence touchant en premier lieu les pays émergents, la France semble connaître une légère reprise de l'activité. Si celle-ci reste extrêmement modeste (+1,2 % en 2015) et encore marquée par de nombreux points noirs, les chercheurs de l'Ofce décryptent les signaux positifs. *Revue de l'Ofce* n° 147, octobre 2016.

Prospective La revue *Futuribles* consacre un numéro spécial au rapport « Vigie 2016 », un dispositif de veille prospective développé par Futuribles international. Sous le titre « Futurs possibles 2030-2050 », ce numéro s'intéresse à la fois à la population mondiale, aux ressources naturelles, aux modes de vie et à l'éducation. Il propose enfin « Sept défis pour les entreprises et le travail », en lien en particulier avec l'impact du numérique. *Futuribles* n° 415, novembre-décembre 2016.

RÉFUGIÉS

LE SYNDICALISME, EN TOUTE LÉGITIMITÉ

ET SI LE TRAVAIL OFFRAIT UNE AUTRE APPROCHE DE LA SOLIDARITÉ AVEC LES DEMANDEURS D'ASILE ? LA CGT PLANCHE SUR LA QUESTION.



CLÉMENT MAHOUDEAU / MAXPPP

Depuis quelques semaines, la Cgt s'est dotée d'un collectif «migrants». C'est lui qui, au lendemain du démantèlement du camp de Calais, a rappelé l'impérieuse nécessité de mesures pérennes pour «accueillir et accompagner dignement» les demandeurs d'asile. Lui qui, en plus du travail en direction des travailleurs sans papiers et des travailleurs détachés, a décidé d'engager une réflexion sur la manière dont la Cgt pourrait développer une démarche spécifiquement syndicale en direction des demandeurs d'asile. Une démarche se focalisant non plus sur la défense de l'accès aux droits humanitaires les plus élémentaires, explique son animatrice, Patricia Tejas, secrétaire générale de la fédération des Finances, mais sur la défense de leurs droits au travail et à l'emploi.

Tous les migrants, quelle que soit leur situation, sont amenés à travailler, défend

la dirigeante syndicale. «Doivent-ils le faire en étant condamnés aux pires conditions ou en étant protégés ? Pour notre part, nous avons choisi. Notre position est la même que pour les sans-papier ou les travailleurs détachés : tous les salariés doivent être protégés par le même Code du travail». La démarche est audacieuse. Impossible à tenir ?

Un petit détour par Cherbourg tend à démontrer le contraire. Dans cette ville

de 39 000 habitants où une centaine de réfugiés venus de Syrie, d'Afghanistan, d'Ukraine ou de Sierra Leone vivent désormais, l'union locale Cgt tient déjà sa place sur le terrain de la solidarité. Elle le fait en mettant des locaux à disposition des associations dispensant des cours de français. Elle le fait aussi, témoigne Valérie Varenne, salariée à la Dcns et animatrice du collectif «vie syndicale» de l'Ul, par l'investissement de quelques-uns de ses

Demandes

- Le respect des textes internationaux garantissant les droits fondamentaux de tous les demandeurs d'asile et de tous les migrants ;
- l'augmentation du nombre de places dans les centres d'accueil et des moyens pour répondre rapidement aux demandes ;
- un suivi social, médical et psychologique des demandeurs d'asile ;
- la garantie d'accès à l'apprentissage du français et à des formations adaptées ;
- la renégociation des accords du Touquet qui imposent à la France de jouer les garde-frontière pour la Grande-Bretagne, et la révision des accords de Dublin pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'installer dans n'importe quel pays de l'Union européenne.

militants au sein du Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite, par la présence d'autres de ses membres dans l'association Itinérances, qui se concentre sur la défense du droit au logement ou à l'éducation.

Sans doute pourrait-elle faire davantage si l'interpro attirait plus. Mais, faute de forces suffisantes, la majorité des élus et mandatés choisissent de se recentrer sur leur lieu de travail. La réalité est là. Dans cette ville où le Fn a pignon sur rue et flirte avec les 20 % d'intentions de vote, les craintes que soulève un plus grand engagement de la Cgt en faveur des migrants sont réelles... mais certainement pas rédhibitoires.

6,80 euros par jour avec interdiction de travailler...

Lorsqu'on l'interroge sur ce que pourrait être le développement d'une approche syndicale fondée sur le travail, Valérie Varenne en envisage sans difficulté les contours. «*Beaucoup de jeunes Afghans sont ici parce qu'ils veulent maximiser leurs chances de passer en Angleterre où, imaginant-ils, sur un marché du travail totalement déréglementé, ils pourront plus facilement être embauchés. Bien sûr, nous pouvons le regretter, mais le problème n'est-il pas plutôt les conditions de vie qu'on leur impose, piégés qu'ils sont entre vivre de rien ou travailler au noir, dans la clandestinité, sans protection aucune?*» En France, l'obtention de l'allocation assurée aux demandeurs d'asile – 6,80 euros par jour pour une personne seule –, est conditionnée à l'abandon à tout projet de travail. «*Qui peut se contenter d'une telle somme pour vivre? Personne*», constate-t-elle. Repenser la solidarité, imposer les droits et la dignité de tous, combattre la concurrence et le dumping social et permettre au syndicalisme d'agir là où il est le plus légitime: le pari est osé. Mais il n'est pas impossible à relever. «*Souvenons-nous de Flamanville*», invite Nathalie Bazire, secrétaire de l'union départementale de la Manche. «*Qui, il y a huit ans, aurait cru que nous mènerions un combat pour la défense des conditions d'emploi des travailleurs détachés? Au départ, ils n'étaient que deux militants à s'intéresser à la question. Personne n'y croyait. Depuis, Bouygues et quatre de ses sous-traitants ont été condamnés, et des droits ont été gagnés sur le chantier, à commencer par la création d'un syndicat de site, et celle d'un coordinateur syndical.*» Demain, pour les réfugiés, un droits au travail, à la protection sociale et à la formation? Le collectif confédéral «migrants» l'espère.

Martine HASSOUN

SOLIDARITÉ LES CE À LA RESCOUSSE

SOLlicités par l'état pour accueillir des réfugiés dans leurs centres de vacances, les comités d'entreprise répondent présent.

Mi-octobre, avec le Ce de la Ratp et la Ccas, le comité central d'entreprise de la Sncf a offert 1 090 places dans son patrimoine immobilier pour les mettre à disposition des réfugiés. Questions à Eric Courtin, secrétaire adjoint Cgt du Ce central du groupe public ferroviaire en charge des activités sociales.

– Options : *Au sein du comité central d'entreprise, cette décision a-t-elle fait débat?*

– Eric Courtin : Sur le fond, absolument pas. A la demande du gouvernement d'ouvrir nos centres, aucun élu n'a opposé son veto. Que nous soyons de la Cgt, de Sud-Rail, de l'Unsa ou de la Cfdt, nous étions tous d'accord pour y répondre favorablement. Nous avons juste demandé aux représentants de l'État de nous donner des précisions sur la manière dont ils pensaient compléter le dispositif d'accueil. Un toit ne suffit pas à la reconstruction d'hommes, de femmes et d'enfants ayant vécu la guerre et l'exil, l'errance souvent pendant des mois sur les routes terrestres et maritimes. Nous avons donc demandé qu'un accompagnement social soit prévu pour aider les gens à pouvoir se projeter dans l'avenir. Les 1 090 places que nous avons débloquées doivent pouvoir revenir en avril aux familles et enfants de cheminots. C'est la seule condition que nous avons posée.

– *Cette demande est arrivée en même temps que l'annonce d'un projet de taxe sur les prestations sociales des comités d'entreprises. Qu'en pensez-vous?*

– Que l'on sait frapper à la porte des syndicats quand on a besoin d'eux. De notre côté, nous n'avons rien monnayé. L'entraide, la tolérance et la solidarité font partie de nos valeurs. L'accueil des réfugiés s'est fait et continuera de se faire de manière gracieuse. Mais que ce soit clair: cet épisode va nous permettre de pointer quelques problèmes. Pour commencer, cela fait trente ans que la dotation sociale de la Sncf au comité d'entreprise n'a pas évolué, pas plus que l'aide à la rénovation du patrimoine d'accueil et d'aide aux vacances des agents.

– *Justement, savez-vous ce que pensent les salariés de la décision que vous avez prise? Avez-vous communiqué sur votre décision?*

– Pas encore, mais nous comptons le faire. Et le fait que la décision a été unitaire va nous y aider. Nous ne biaiserons pas. Personne ne nous a obligés à agir de la sorte. Il ne s'agit pas d'une réquisition. En mettant des places disponibles dans des centres de vacances à la disposition des migrants, nous avons fait un choix. Bien sûr, nous devons l'expliquer; créer, comme nous l'avons fait au moment de la bataille contre la loi El Khomri, les conditions de l'adhésion et de la compréhension. Comment le ferons-nous? Sur le site intranet de l'entreprise? Par une adresse directe? Nous en déciderons bientôt... Un dernier mot sur les associations humanitaires et le travail que nous avons engagé avec elles. Nous défendons les mêmes valeurs. Mais entre nous, le contact était perdu. Il est à présent renoué. J'espère qu'il perdurera.

Propos recueillis par M.H.

LIBERTÉS

AVIS AUX HONNÈTES GENS!

PRÈS DE 60 MILLIONS DE FRANÇAIS VONT ÊTRE MIS EN FICHE. UN DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ EN CE SENS. LES RAISONS DE S'Y OPPOSER.

Sarkozy en avait rêvé mais, en 2012, le Conseil constitutionnel le lui avait interdit. Bernard Cazeneuve l'a fait. Le 28 octobre, en catimini, à quelques heures du long pont de la Toussaint, sans débat parlementaire ni tenir compte des recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), le gouvernement a publié le décret Tes ; Tes, comme « titres électroniques sécurisés ». Objet de l'opération : constituer un fichier permettant de consigner la plupart des données personnelles de tous les Français de plus de 12 ans ; pas seulement celles de leurs passeports et cartes d'identité, mais aussi celles apparaissant sur les formulaires qu'ils ont remplis pour obtenir ces documents – c'est-à-dire leur état civil, la couleur de leurs yeux, la photo de leur visage, leur taille, leurs empreintes digitales, les noms et prénoms de leurs ascendants, leurs nationalités, leur adresse postale et mail, leurs numéros de téléphone. Jusqu'alors, pour accéder à l'ensemble de ces informations, policiers et gendarmes devaient consulter une multitude de registres. Désormais, il n'en auront plus qu'un à interroger. Le ministre de l'Intérieur ne s'est guère appesanti sur les raisons de cette réforme. Tout juste a-t-il concédé qu'elle devait faciliter la lutte contre la fabrique de faux papiers et à aider à une meilleure identification. Moins glorieux : l'opération devrait aussi permettre de supprimer l'équivalent de 1 300 postes à plein temps dans l'administration préfectorale.

« *Rien qui ne devrait inquiéter les honnêtes gens* », a assuré le 1^{er} novembre le député (Lr) Michel Goujon, sur les ondes de Rtl. Rien, si ce n'est « *qu'aucun fichier n'est inviolable et que plus il est gros, plus il est consultable, plus les risque de hac-*



kage sont grands », lui a répondu Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme. Plus encore : rien ne peut garantir que les données ainsi rassemblées ne seront utilisées qu'aux seules fins décidées aujourd'hui par le gouvernement Hollande. Il y a tout juste un mois, rapporte le site Rue89, une enquête d'Associated Press révélait que des policiers américains avaient utilisé les nombreuses bases de données à leur disposition pour trouver l'adresse de femmes qui leur plaisaient, avoir des informations sur des journalistes qui leur plaisaient moins, ou espionner leurs anciennes épouses. A ce jour, un seul fichier général de la population a existé en France : constitué en 1940, il fut détruit à la Libération. Lorsqu'en 1974 le Premier ministre, Pierre Messmer, avait soutenu le projet Safari de fichage informatique de tous les Français

sur la base des numéros de Sécurité sociale, le scandale avait été tel qu'il avait dû renoncer. Cette affaire avait d'ailleurs mené au vote de la loi Informatique et Libertés et à la création de la Cnil.

En réclamant publiquement, le 15 novembre, l'abrogation du fichier Tes, l'Observatoire des libertés et du numérique – et à travers lui, la Ldh, la Quadrature du net, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature – a déclaré ceci : « *Si la volonté d'empêcher techniquement toute falsification peut sembler légitime, l'histoire nous rappelle combien la capacité à résister à des dérives autoritaires passe par la faculté d'échapper au contrôle étatique, notamment sur son identité. Les fichiers centralisés ne font pas les régimes autoritaires, mais tout régime autoritaire s'appuie sur un fichage de sa population.* »

Martine HASSOUN

Amnésie

Ce qu'en 2012 l'actuel ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, écrivait sur son blog à propos du projet de fichier de Nicolas Sarkozy : « Aucun fichier informatique n'est impénétrable. Toutes les bases de données peuvent être piratées. Ce n'est toujours qu'une question de temps. » Ce billet était intitulé « *Contre le fichier des honnêtes gens* ».

Le détachement sans limitation de durée est révocable

Suite à un arrêté du 15 février 2008, un agent de l'État avait été détaché sans limitation de durée auprès de la Région Auvergne, en application des dispositions des articles 109 et suivants de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il devait occuper les fonctions d'ouvrier d'entretien et d'accueil au lycée Apollinaire de Clermont-Ferrand. Ledit fonctionnaire, ayant par la suite présenté une inaptitude physique aux travaux qui lui étaient confiés, la Région Auvergne avait demandé au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand de mettre fin à son détachement, de le réintégrer et de le reclasser dans les services du rectorat. Par une décision du 22 novembre 2011, le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand avait refusé de mettre fin à ce détachement. La Région Auvergne avait alors saisi le tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour demander l'annulation de ce refus et le remboursement par l'État des rémunérations versées à l'agent consécutivement à ce refus. Cette demande avait été rejetée par un jugement du 20 décembre 2012. L'appel de la Région contre ce jugement avait également été rejeté par un arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 18 mars 2014. La Région avait fini par se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État.

Si l'administration d'origine ne peut réintégrer immédiatement le fonctionnaire détaché sans limitation de durée, il continue à être rémunéré par l'administration ou l'organisme d'accueil jusqu'à ce qu'il soit réintégré à la première vacance

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2005-1785 du 30 décembre 2005 relatif au détachement sans limitation de durée de fonctionnaires de l'État pris en application de l'article 109 de la loi du 13 août 2004 précitée, il peut être mis fin au détachement de fonctionnaires de l'État, détachés dans les conditions prévues aux trois premiers alinéas de l'article 24 du décret n° 85-986

Par une décision du 21 octobre 2016⁽¹⁾ le Conseil d'État a rappelé les conditions de révocabilité du détachement « sans limitation de durée » des fonctionnaires de l'État dans les collectivités locales, à raison des transferts de compétences liés à la décentralisation.

Edoardo MARQUÈS

diatement : il est alors placé en position de disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration à l'une des trois premières vacances dans son grade [...]»

Si la demande de fin de détachement émane du fonctionnaire, il cesse d'être rémunéré et est placé en position de disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration à l'une des trois premières vacances dans son grade

Pour le Conseil d'État, il résulte de ces dispositions que l'administration d'origine, en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination, est seule compétente pour mettre fin au détachement avant le terme fixé. Aussi, saisie d'une demande en ce sens du fonctionnaire intéressé ou de l'administration ou de l'organisme d'accueil, est-elle tenue d'y faire droit. Si elle ne peut le réintégrer immédiatement, le fonctionnaire continue à être rémunéré par l'administration ou l'organisme d'accueil jusqu'à ce qu'il soit réintégré à la première vacance, si la demande de fin de détachement émanait de cet administration ou organisme d'accueil ; il cesse d'être rémunéré et est placé en position de disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration à l'une des trois premières vacances dans son grade, si la demande émanait de lui, ce qui bien évidemment n'est pas à l'avantage du fonctionnaire. Aussi convient-il, dans ce cas, de laisser l'administration d'accueil agir pour qu'elle saisisse l'administration d'origine.

En l'espèce, pour rejeter la requête de la Région Auvergne dont elle était saisie, la cour administrative d'appel de Marseille avait jugé qu'elle n'était pas recevable dès lors que la Région avait le pouvoir de décider elle-même de mettre fin au détachement du fonctionnaire en cause. Pour le Conseil d'État, il résulte de ce qui a été dit ci-dessus qu'en retenant un tel motif, ladite cour avait commis une erreur de droit. En conséquence, le Conseil d'État annule l'arrêt attaqué et renvoie à la cour administrative d'appel de Lyon pour juger du fond.

du 16 septembre 1985 pour les détachements de courte ou de longue durée, aux termes duquel : « *Il peut être mis fin au détachement avant le terme fixé par l'arrêté le prononçant, soit à la demande de l'administration ou de l'organisme d'accueil, soit de l'administration d'origine.*

Lorsqu'il est mis fin au détachement à la demande de l'administration ou de l'organisme d'accueil, le fonctionnaire continue, si son administration d'origine ne peut le réintégrer immédiatement, à être rémunéré par l'administration ou l'organisme d'accueil jusqu'à ce qu'il soit réintégré, à la première vacance, dans son administration d'origine.

Le fonctionnaire peut également demander qu'il soit mis fin à son détachement avant le terme fixé par l'arrêté le prononçant. Il cesse d'être rémunéré si son administration ne peut le réintégrer immédiatement : il est alors placé en position de disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration à l'une des trois premières vacances dans son grade [...]»

(1) Conseil d'État, 21 octobre 2016, Région Auvergne, requête n° 380433.

droits

Discriminations

Se saisir de l'action de groupe

Le projet de loi de «modernisation de la justice du xx^e siècle» a été adopté de façon définitive par le Parlement le 12 octobre 2016. Ce texte prévoit un «socle commun» pour des actions de groupe et, en particulier, une action de groupe contre les discriminations, notamment dans l'emploi privé et public. Ce nouvel outil pourra être mis en œuvre en premier lieu par les organisations syndicales représentatives, qui se voient ici reconnaître un rôle majeur. Il est donc à connaître et à mobiliser pour supprimer les discriminations dans les entreprises.

Michel CHAPUIS

Les principales dispositions législatives concernant cette nouvelle action de groupe contre les discriminations dans les entreprises sont les suivantes (articles 44 et 45 de la loi; dispositions spécifiques à l'action de groupe: articles L. 1134-6 à L. 1134-10 nouveaux du Code du travail; loi modifiée n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations):

CHAMP D'APPLICATION DE L'ACTION DE GROUPE

Lorsque plusieurs personnes, placées dans une situation similaire, subissent un dommage causé par une même personne (l'employeur), ayant pour cause commune un manquement de même nature à ses obligations légales ou contractuelles, une action de groupe peut être exercée en justice (tribunal de grande instance) au vu des cas individuels (salariés, candidats à un emploi ou à une formation) présentés par le demandeur (syndicat, association). L'action de groupe est engagée en faveur de candidats à un emploi, à un stage ou à une formation, ou de personnes employées dans des conditions de droit privé (salariés).

OBJET DE L'ACTION DE GROUPE

Cette action peut être exercée en vue:

- soit de la cessation du manquement (faire cesser la discrimination);
- soit, en cas de manquement, de l'en-

gagement de la responsabilité de la personne (l'employeur) ayant causé le dommage afin d'obtenir la réparation des préjudices subis (à l'exception des préjudices moraux); seuls les préjudices autres que moraux nés après la réception de la mise en demeure peuvent être réparés (*infra* Procédure);

- soit de ces deux fins (article L. 1134-8 nouveau du Code du travail).

ACTEURS AYANT QUALITÉ POUR AGIR

Peuvent exercer l'action de groupe les syndicats professionnels représentatifs (articles L. 1134-2, L. 2122-1, L. 2122-5 ou L. 2122-9 du code du travail). Une organisation syndicale de salariés représentative (au niveau national interprofessionnel, au niveau de la branche ou au niveau de l'entreprise) peut agir devant une juridiction civile (tribunal de grande instance) afin d'établir que plusieurs candidats à un emploi, à un stage ou à une période de formation en entreprise ou plusieurs salariés font l'objet d'une discrimination directe ou indirecte (telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations) fondée sur un même motif (parmi ceux visés à l'article L. 1132-1 du Code du travail) et imputable à une même personne (un employeur public ou privé) (article L. 1134-7 nouveau du Code du travail).

Peuvent également exercer cette action les associations régulièrement déclarées depuis cinq ans au moins, dont l'objet statutaire comporte la défense d'intérêts auxquels il a été porté atteinte (pour la lutte contre les discriminations). Lorsque l'action est dirigée contre un employeur, privé ou public, l'action de groupe des associations n'est ouverte qu'en faveur de plusieurs candidats à un emploi ou à un stage en entreprise (article L. 1134-7 nouveau du Code du travail).

PROCÉDURE : PHASE PRÉALABLE

Préalablement à l'engagement de l'action de groupe, le syndicat ou l'association demandent à l'employeur, par tout moyen conférant date certaine à cette demande, de faire cesser la situation de discrimination collective (mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception). Dans un délai d'un mois à compter de cette demande, l'employeur informe le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel, ainsi que les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. À la demande du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, ou à la demande d'une organisation syndicale représentative, l'employeur engage une discussion sur les mesures permettant de faire cesser la situation de discrimination collective alléguée.

L'auteur de la demande (le syndicat ou l'association) peut exercer l'action de groupe lorsque, dans un délai de six mois

à compter de cette demande, l'employeur n'a pas pris les mesures permettant de faire cesser la situation de discrimination collective en cause (article L. 1134-9 nouveau du Code du travail).

PROCÉDURE : PHASE CONTENTIEUSE, CESSATION DU MANQUEMENT.

Lorsque l'action tend à la cessation du manquement, le juge (TGI), s'il constate l'existence d'un manquement, enjoint au défendeur (l'employeur) de faire cesser ledit manquement et de prendre, dans un délai qu'il fixe, toutes les mesures utiles à cette fin, au besoin avec l'aide d'un tiers qu'il désigne.

Lorsque le juge prononce une astreinte (pour obliger l'employeur à appliquer la décision de justice), celle-ci est liquidée au profit du Trésor public.

PROCÉDURE : PHASE CONTENTIEUSE, RÉPARATION DU MANQUEMENT

Lorsque l'action tend à la réparation des préjudices subis, le juge (TGI) statue sur la responsabilité du défendeur (l'employeur).

Le tribunal de grande instance connaît des demandes en réparation de la discrimination auxquelles l'employeur n'a pas fait droit. Seuls les préjudices autres que moraux nés après la réception de la demande (mise en demeure) peuvent être réparés (article L. 1134-10 nouveau du Code du travail).

Le juge (TGI) définit le groupe de personnes à l'égard desquelles la responsabilité du défendeur est engagée en fixant les critères de rattachement au groupe et détermine les préjudices susceptibles d'être réparés pour chacune des catégories de personnes constituant le groupe qu'il a défini. Il fixe également le délai dans lequel les personnes (salariés, candidats à un emploi ou à une formation) remplissant les critères de rattachement et souhaitant se prévaloir du jugement sur la responsabilité, peuvent adhérer au groupe en vue d'obtenir réparation de leur préjudice.

Le juge (TGI) qui reconnaît la responsabilité du défendeur ordonne, à la charge de ce dernier, les mesures de publicité adaptées pour informer de cette décision les personnes (salariés, candidats à un emploi ou à une formation) susceptibles d'avoir subi un dommage causé par le fait génératrice constaté.

Lorsque le demandeur à l'action (syndicat, association) le demande et que les éléments produits ainsi que la nature des préjudices permettent la mise en œuvre d'une procédure collective de liquidation des préjudices, le juge (TGI) détermine, dans le même jugement, le montant ou tous les éléments permettant l'évaluation des préjudices susceptibles d'être réparés pour chacune des catégories de personnes constituant le groupe qu'il a défini. Il fixe également les délais et modalités selon lesquels cette réparation doit intervenir.

Dans les délais et conditions fixés par le jugement, les personnes (salariés, candidats à un emploi ou à une formation) souhaitant adhérer au groupe adressent une demande de réparation soit à la personne

déclarée responsable par ce jugement, soit au demandeur à l'action (syndicat, association) qui reçoit ainsi mandat aux fins d'indemnisation.

Ce mandat ne vaut ni n'implique adhésion au demandeur à l'action. Il vaut mandat aux fins de représentation pour l'exercice de l'action en justice et, le cas échéant, pour l'exécution forcée du jugement prononcé à l'issue.

La personne déclarée responsable (l'employeur) par le jugement procède à l'indemnisation individuelle des préjudices résultant du fait génératrice de responsabilité reconnue par le jugement et subis par les personnes remplissant les critères de rattachement au groupe et ayant adhéré à celui-ci.

PROCÉDURE : PHASE CONTENTIEUSE, RÉPARATION COMPLÉMENTAIRE DU MANQUEMENT

L'adhésion au groupe ne fait pas obstacle au droit d'agir selon les voies de droit commun pour obtenir la réparation des préjudices n'entrant pas dans le champ défini par le jugement. Ainsi, dans certains cas (absence de réparation intégrale des préjudices par l'employeur), les personnes discriminées (salariés, candidats à un emploi ou à une formation) devront, après cette action de groupe menée par le syndicat ou l'association devant le tribunal de grande instance, mener une seconde action devant le juge du contrat (conseil de prud'hommes) pour obtenir la réparation intégrale des préjudices individuels subis du fait de la discrimination (cette seconde action peut être menée par le syndicat ou l'association sur le fondement de leur pouvoir de substitution). L'action de groupe suspend la prescription des actions individuelles en réparation des préjudices résultant du fait génératrice de responsabilité constaté par le jugement. Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter du jour où le jugement n'est plus susceptible de recours ordinaire ou de pourvoi en cassation.

Biblio graphie

• MICHEL MINÉ,

DROIT DES DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI ET LE TRAVAIL, LARCIER, 852 PAGES, 2016.

Lire en particulier les pages 739 à 745 (§§ 1615-1619).

Des parlementaires ont formé, contre ce texte, un recours devant le Conseil constitutionnel. A l'heure où nous mettons sous presse, la décision du Conseil constitutionnel n° 2016-739 DC [Justice du XXI^e siècle] n'a pas encore été rendue.

Recours des députés : « Sur l'inconstitutionnalité de la procédure de l'action de groupe », à retrouver sur www.deputes-les-republicains.fr

Recours des sénateurs : « Sur les articles relatifs à la création d'un dispositif procédural, dit « socle commun » aux actions de groupe », à retrouver sur www.actuel-rh.fr

GRENOBLE/PEINTURE

L'AIR DE PARIS, TRÈS BON POUR KANDINSKY



« Complexité simple (ambiguïté) », 1939.
Huile sur toile, 100 × 81 cm

MUSÉE DE GRENOBLE/JEAN-LUC LACROIX

Lorsqu'en décembre 1933, les nazis ferment l'école du Bauhaus, à Berlin, où il enseignait depuis onze ans, Vassily Kandinsky (1866-1944) se réfugie en France, à Neuilly-sur-Seine. « *Je sens*, écrit-il en 1938 à un ami, que « *l'air de Paris* » est très bon pour moi. » A Paris, il restera une décennie, jusqu'à sa mort. Le musée de Grenoble, sous le titre « Kandinsky. Les années parisiennes (1933-1944) », présente une trentaine d'œuvres de l'artiste, et non des moindres.

La période en question offre à Kandinsky l'opportunité de se mesurer aux milieux artistiques parisiens, répartis en gros entre les tenants du surréalisme et les abstraits géométriques, lui-même restant relativement incompris. Il illustre néanmoins des ouvrages de René Char, Tristan Tzara et Paul Éluard. André Breton acquiert deux de ses aquarelles. Il fréquente volontiers Hans Arp et Joan Miró. Il se met à privilégier des formes « libres » puisées dans la nature, explorant l'infiniment petit et l'infiniment grand, le microcosme et le macrocosme, l'univers infime des cellules et la voie lactée. Kandinsky voit dans ses œuvres parisiennes « une synthèse de la tête et du cœur, de la règle et de l'intuition, la synthèse de nombreuses expériences des sens ». En font foi ces huiles sur toile, gouaches et aquarelles aux titres énigmatiques : *Développement en brun*, *Surfaces réunies*, *Bagatelles douces*, *Brun supplémenté*, *Complexité simple (Ambiguïté)* ou *Bleu de ciel*. Elles procèdent magnifiquement d'un jamais-vu qui n'appartient qu'à lui, et pousseront l'écrivain André Pieyre de Mandiargues à célébrer « le peintre le plus intelligent de son époque [...] , une sorte de Léonard de Vinci des temps modernes ».

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 29 JANVIER 2017, AU MUSÉE DE GRENOBLE, 5, PLACE LAVALETTE.
TÉL. 04 76 63 44 44. WWW.MUSEEDEGRENOBLE.FR

PARIS/THÉÂTRE

UN CONTE ANIMALIER DE MARCEL AYMÉ

Véronique Vella met en scène *Le Cerf et le Chien*, de Marcel Aymé, tiré de ses *Contes du chat perché*. Elle joue aussi Delphine, sœur de Marinette (Elsa Lepoivre). Avec l'aide du chien Pataud (Jérôme Pouly), elles cachent un cerf traqué (Elliot Jenicot) qui se fera animal domestique et tirera la charrue au côté de son ami le bœuf (Stéphane Varupenne) avant de s'échapper vers la forêt au péril de sa vie... Autres interprètes : Michel Favory (le chat), Cécile Brune (la mère) et Alain Lenglet (le père). Ce spectacle tout public, offert par la Comédie-Française, prend la suite du *Loup*, toujours d'après Marcel Aymé, présenté avec succès par Véronique Vella il y a de cela quelques saisons. La scénographie est due à Julie Camus. Les costumes (poilus ou duveteux) sont d'Isabelle Benoist. Gaëlle de Malglaive signe les lumières.

• JUSQU'AU 8 JANVIER 2017, AU STUDIO-THÉÂTRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, 99, RUE DE RIVOLI, PARIS (1^e). TÉL. 01 44 58 15 15. À PARTIR DE 7 ANS.

SORTIES FILMS

La Fille inconnue

LUC ET JEAN-PIERRE DARDENNE (FRANCE)

Cette dernière réussite des champions belges du cinéma social met en jeu la mauvaise conscience d'une jeune femme médecin. Un soir de fatigue, elle refuse d'ouvrir à une patiente en puissance. Apprenant par la suite sa mort violente, elle se met en tête de mener l'enquête...

Captain Fantastic

MATT ROSS (ÉTATS-UNIS)

Vivant isolé dans des forêts profondes à l'écart de la société, un père s'efforce de faire de ses six enfants des adultes libres, intelligents et physiquement aguerris. L'utopie familiale se heurtera un jour au mur de la « vraie » vie, infiniment plus prosaïque. Un film qui ravive avec sincérité les théories de Henry David Thoreau (1817-1862), lumineux apôtre, en son temps, de la désobéissance civile.

Mercenaire

SACHA WOLFF (FRANCE)

Un premier film plus que prometteur, autour du personnage d'un jeune rugbyman de 16 ans, né à Wallis-et-Futuna, négocié avec d'autres comme du bétail pour le compte d'une équipe du nord de la France. L'acteur (non professionnel) Toki Pilioko, filmé au plus près de son innocence et de sa plastique, embarque littéralement l'œuvre vers des rivages affectifs inconnus.

GENÈVE/SCULPTURE LES FIGURES MYSTÉRIEUSES DE GUNDI DIETZ

La céramiste autrichienne Gundí Dietz (née en 1942) a pour médium d'élection la magnifique porcelaine viennoise d'Augarten. Ses figures, souvent féminines, parfois assexuées ou issues du monde animal sont moulées avant de passer par ses mains. Elle les dote d'une individualité par l'ajout, ici ou là, de détails vestimentaires, de tatouages, de touches de couleurs ou d'expressions qui les rendent uniques. Sous le titre « Essentielles », l'exposition que lui consacre le Musée suisse de la céramique et du verre lui rend hommage. Gundí Dietz use également du marbre, du bronze et de l'aluminium, passant de la miniature au monumental sans rien perdre de sa force créatrice.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 26 FÉVRIER 2017 AU MUSÉE SUISSE
DE LA CÉRAMIQUE ET DU VERRE, 10, AVENUE DE LA PAIX, GENÈVE.
TÉL. + 41 22 418 54 50. WWW.ARIANA-GENEVE.CH

Gundi Dietz
« Armine »,
2003,
porcelaine,
35 cm



VERENA MENZ



LINE FRANCILLON
« Nouvelle adresse », une réinterprétation
de la Conque (Georges Gautier, 1937) par Claude Rutault

NANTERRE/INSTALLATION LA CONQUE MISE EN COULEURS

Cet automne, la Terrasse, espace d'art de Nanterre, propose, sous le titre « Données à voir », une série d'œuvres au nombre desquelles l'installation éphémère *Nouvelle Adresse*. L'artiste Claude Rutault a revisité le théâtre de plein air La Conque, édifié en 1937 par l'architecte Georges Gautier, en le recouvrant de toiles de couleur qui évolueront au fil du temps.

• JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE À LA TERRASSE,
57, BOULEVARD DE PESARO, NANTERRE (92). TÉL. 01 41 37 52 06.

PARIS/THÉÂTRE IL FERAIT BEAUVOIR

Hélène Fillières, qui a interprété huit ans de suite à la télévision le personnage de Sandra Paoli, cheffe d'un clan mafieux en Corse, met en scène *La Femme rompue*, d'après *Monologue*, une nouvelle de Simone de Beauvoir parue en 1967 dans un recueil justement intitulé *La Femme rompue*. C'est joué par Josiane Balasko, en qui Hélène Fillières voit «*cette petite bonne femme franche, intrépide, intègre*» que décrit Beauvoir. Son personnage «*lucide, trop lucide*» s'indigne: «*Ils n'aiment pas qu'on voie clair en eux; moi je suis vraie, je ne joue pas, j'arrache les masques.*»

• DU 7 AU 31 DÉCEMBRE AU THÉÂTRE DES BOUFFES-DU-NORD,
37 BIS BOULEVARD DE LA CHAPELLE, PARIS (10^e). TÉL. 01 46 07 34 50.

FORBACH/CIRQUE UN CABARET OU UN ZOO ?

La compagnie australienne Circa pose pour deux soirs ses valises, ses mâts chinois et ses trapèzes au Carreau de Forbach pour présenter *Beyond* (« au-delà » en anglais). Sept artistes rompus à l'acrobatie évoluent dans un univers surréaliste ponctué de musiques alliant ballades rétro et sonorités électroniques. Entre humain et bestial, à mi-chemin entre folie et raison, coiffés de têtes d'animaux surdimensionnées, ils nous entraînent on ne sait trop où. Est-ce un cabaret ou un zoo ? Du cirque acrobatique de très haut niveau.

• LES 29 ET 30 NOVEMBRE AU CARREAU,
AVENUE SAINT-RÉMY, FORBACH (57). TÉL. 03 87 84 64 30.

PARIS/EXPOSITION

PEINTRES AMÉRICAINS DU TEMPS DES « RAISINS DE LA COLÈRE »

LES ARTISTES DES ÉTATS-UNIS ONT DIVERSEMENT RÉAGI À LA CRISE QUI A SECOUÉ LEUR PAYS DANS LES ANNÉES 1930. C'EST LEUR PART D'« ANXIÉTÉ » QUE L'ORANGERIE INVITE À APPRÉHENDER⁽¹⁾.



DIGITAL IMAGE, THE MUSEUM OF MODERN ART, NEW YORK/SCALA, FLORENCE

petits agriculteurs aux visages fermés de puritains de la fin du XIX^e siècle. L'homme tient une fourche qui partage l'œuvre en deux. Vision nostalgique des durs travaux fondateurs d'une ère révolue. Les chefs de file de ce « retour à la terre » sont Grant Wood, donc, Thomas Hart Benton et John Steuart Curry qui célèbrent les vertus du Midwest, territoire immense s'étendant sur douze États, de l'Ohio au Dakota du Nord.

Si Benton s'ingénie à sublimer le labeur collectif dans des décors champêtres – *Haystack* (« La Meule de foin ») et *Cradling Wheat* (« la botte de blé »), en 1938 –, il peut aussi synthétiser en mouvement, à l'aide de nombreux personnages, les caractères spécifiques de l'Amérique de son cœur: hérisse de silos à grains, peuplée de cow-boys, de chasseurs et de joueurs de cartes qui n'ont rien à envier à ceux de Cézanne. C'est flagrant dans *The Arts of Life in America: Arts of the West* (1932) ou encore dans *Midwest* (1930-1931).

Wood, de son côté, excelle à peindre une nature soigneusement aménagée par la main de l'homme, lequel se fait rare ou minuscule dans un panorama vallonné de sillons rectilignes et de beaux arbres en boule – *Fall Plowing* (« labour d'automne »), et *Young Corn* (« petit maïs ») en 1931.

Curry, pour sa part, est présent avec deux œuvres significatives et bien différentes. Si son *Baptism in Kansas* (« baptême au Kansas », 1928) est une scène de genre piétiste, son tableau *Hogs Killing a Snake*, (« sangliers tuant un serpent », vers 1930) met en scène une mêlée animale dont la violence tourbillonnante vient manifestement de Rubens. On remarque, d'Alexandre Hogue, *Erosion n° 2. Mother Earth Laid Bare* (« la terre-mère mise à

« Gas », 1940. Huile sur toile, 66,7 × 102,2 cm. New York, Museum of Modern Art (MoMA).

Ce qu'on retient, au premier abord, de la visite de « La peinture américaine des années 1930. *The Age of Anxiety* », c'est la différence dans les manières d'appréhender le réel durant la Grande Dépression. Dans ce tremblement de terre économique et social, les artistes vibrent, tels des sismographes. C'est l'époque des *Raisins de la colère*, le chef-d'œuvre de John Ford tiré du fameux roman de Steinbeck. En 1941, l'écrivain, poète et journaliste James Agee publie *Louons maintenant les grands hommes* avec des photographies accablantes de Walker Evans sur la misère

effroyable de trois familles de métayers blancs du sud de l'Alabama. « *Ceux qui travaillent le sol sont le peuple de Dieu* » avait écrit le président Thomas Jefferson (1742-1826). C'est à partir de cette terre tantôt nourricière, tantôt stérile, mutilée, désertée par les petits fermiers ruinés, que se manifeste un mouvement pictural régionaliste farouchement hostile à la recherche expérimentale en vigueur dans la peinture européenne.

Durs travaux fondateurs d'une ère révolue

L'affiche de l'exposition, qui reproduit le célèbre *American Gothic* de Grant Wood (1930), est à cet égard extrêmement parlante. Y est représenté un couple de

(1) Jusqu'au 30 janvier 2017, musée de l'Orangerie, Jardin des Tuileries, tél. 01 44 77 80 07. Catalogue réalisé par les musés d'Orsay et de l'Orangerie avec l'Art Institute of Chicago : 39 euros.

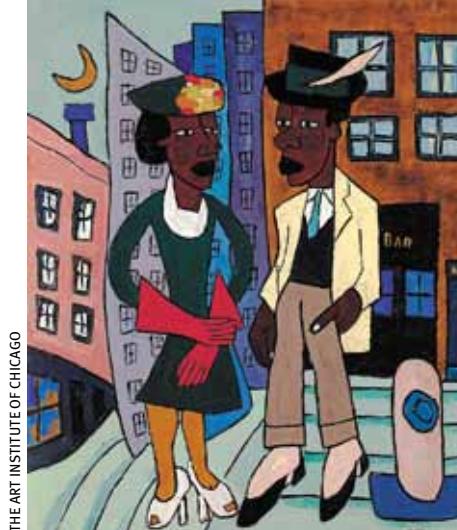


nu», 1936). Cette terre abandonnée est étendue de tout son long dans le plus simple appareil, comme sculptée dans une matière aride avec, au premier plan, une charrue devenue inutile.

Une saisissante évocation du lynchage

A noter, de Joe Jones, *American Justice* (1933), saisissante évocation du lynchage, avec un groupe de membres du Ku Klux Klan, derrière une femme de couleur allongée au premier plan, la poitrine dénudée. Au loin, une maison brûle. Un chien, museau dressé, scrute une corde à nœud coulant qui pend d'un arbre...

Aux artistes dressés contre la grande ville – moderne Babylone – et la peinture européenne jugée décadente s'opposent d'autres peintres, d'inspiration plus urbaine, souvent politisés, voire engagés, et plus ouverts aux tendances neuves venues d'Europe. Il n'est que de considérer, pour s'en convaincre, *Indian Composition n° 6* (1938) de George L.K. Morris, dans la veine cubiste ou bien, d'Ilya Bolotowsky, une « étude pour la fresque murale de la salle de sciences médicales à l'Exposition universelle



« Street life, Harlem », vers 1939. Huile sur contreplaqué, 115,9 × 98,1 cm. Washington, Smithsonian American Art Museum.

Dans ce tremblement de terre économique et social, les artistes vibrent, tels des sismographes.

« American Landscape », 1930. Huile sur toile, 61 × 78,8 cm. New York, Museum of Modern Art (MoMA).

de 1939 à New York» (1938-1939) dans laquelle on détecte facilement l'influence de Joan Miró. *The Passion of Sacco et Vanzetti* (1930-1931), de Ben Shahn, n'est pas loin de l'esprit abrasif d'un George Grosz. Dans *Wiley's* (1937), Charles Green Shaw, avec son paquet de chewing-gums oblitérant en biais la silhouette de New York, anticipe le pop art, tandis que le portrait du dirigeant communiste Pat Whalen, directeur du *Daily Worker*, peint en 1935 par Alice Neel, évoque le courant allemand de la Nouvelle Objectivité. Louis Guglielmi, avec son *Portrait in the Desert. Lenin* (1935) va jusqu'à camper le visage du chef de la révolution d'Octobre dans un paysage de friche industrielle.

On repère volontiers des traces de surréalisme à la Salvador Dalí dans *Dark Figure* (« Figure sombre », 1938) de Federico Castellón, voire d'une sorte d'expressionnisme à vocation politique caricaturale dans *Danse macabre* de Mabel Dwight (vers 1934).



«American Gothic», 1930. Huile sur panneau d'aggloméré, 78 × 65,3 cm. The Art Institute of Chicago, Friends of American Art Collection.



«Wrigley's», 1937. Huile sur toile, 76,2 × 114,3 cm. The Art Institute of Chicago.



«Cotton Pickers», 1945. Huile sur toile, 81,3 × 121,9 cm. The Art Institute of Chicago.



«Study for the Hall of Medical Sciences Mural at the 1939 World's Fair in New York», 1939. Huile sur toile, 76,2 × 121,9 cm. The Art Institute of Chicago.

... Un chapitre de l'exposition, judicieusement intitulé «Chair à vif et mauvais genre, le corps des années 1930», n'est pas le moins significatif. Il met en lumière, dans les recoins de la grande ville, des corps d'hommes et de femmes fortement sexualisés, en parallèle avec des citations photographiques de stars de l'époque (Jean Harlow, Mae West, Claudette Colbert rajustant ses bas dans *New York-Miami*, de Frank Capra). A voir les figurations délibérément vulgaires de Paul Cadmus – *The Fleet's In!* («la flotte est à quai», 1934) avec ses matelots et ses filles callipyges –, on éprouve le divorce entre la ville volage et la campagne bornée par ses traditions.

A voir les figurations délibérément vulgaires de Paul Cadmus – «The Fleet's In!» (1934) avec ses matelots et ses filles callipyges –, on éprouve le divorce entre la ville volage et la campagne bornée par ses traditions.

aussi une audacieuse tentative politique, ce New Deal décreté par Roosevelt, initiateur de grands travaux et de commandes substantielles adressées aux artistes. Le souvenir en demeure si prégnant que Bernie Sanders, au cours de sa campagne pour les primaires du Parti démocrate, y fit allusion à maintes reprises.

Edward Hopper, c'est vers la fin qu'on le retrouve, avec *Nighthawks* («les oiseaux de nuit», 1942) à l'atmosphère nostalgique de film noir, *New York Movie* (1939) avec sa fameuse ouverteuse rêveuse, ou encore *Gas* (1940), dont les pompes à essence pourraient symboliser l'*American Way of Life*. C'est après la guerre, dans l'euphorie de la victoire et de la prospérité revenue, que la peinture américaine s'émancipera définitivement de la tutelle européenne. Signalons que la plupart des artistes dont les œuvres sont présentes à l'Orangerie avaient dans leur jeunesse effectué le pèlerinage à Paris. Jackson Pollock, maître incontesté de l'expressionnisme abstrait avait été, en 1930, à l'Art Students League of New York, l'élève du réaliste régionaliste Thomas Hart Benton, cité plus haut. De Pollock, justement, on peut s'attarder devant *Untitled* (vers 1938-1941), où est flagrante la dette envers Picasso.

Jean-Pierre LÉONARDINI

Les fugues du cousin Bach

On sait l'influence qu'eurent deux des fils de Jean-Sébastien Bach dans le développement musical de Mozart. Mais c'est à un cousin au 2^e degré de l'auteur de *L'Art de la fugue*, élève de Pachelbel, que rend hommage l'ensemble Achéron, emmené par François Joubert-Cailletet. Seule une petite partie de l'œuvre de Johann Bernhard Bach est parvenue jusqu'à nous, essentiellement des chorals et des fugues pour orgue, ainsi que des ouvertures. Si elles sont moins connues que celles de son cousin d'Eisenach, elles n'en présentent pas moins des affinités avec ces dernières, notamment dans le contrepoint fleuri. Et c'est la réussite de ce disque que de rendre ces suites à l'univers de la danse, dans un compromis sonore entre musique orchestrale et musique de chambre.

• « JOHANN BERNHARD BACH. OUVERTURES », 1 CD, RICERCAR, 18 €.

FAZIL SAY

Libre-penseur et mozartien

Il s'était fait connaître en 1998 avec *Mozart. Sonates et variations pour piano*, disque qui révélait une personnalité atypique, affranchie des idées reçues et du poids des aînés, laissant cheminer son inspiration jusqu'aux rives du jazz. Ce goût pour la liberté, Fazil Say ne manque pas de l'exprimer aussi en dehors de l'univers artistique. Libre-penseur, le pianiste né à Ankara n'a pas hésité à railler les « valeurs religieuses » du pouvoir turc en 2012, ce qui lui a valu une condamnation à dix mois de prison avec sursis pour blasphème, avant d'être finalement acquitté début septembre. Quelques semaines plus tard paraissait cette intégrale des sonates pour piano de Mozart.

Si la fougue des débuts est toujours là, et Fazil Say sait jouer d'une large palette de couleurs et d'émotions : des tempi survoltés de la sonate K.310 au charme délicat de la K.281 ou au pouvoir d'évocation de la K.332, en passant par les accents bouleversants de la *Fantaisie* K.475, qui impressionna tant le jeune Beethoven. L'un des morceaux de bravoure de cette intégrale est peut-être la *Sonate n°13* (K.333), étourdissante dans le premier mouvement, très intérieure dans le second, enjouée dans l'*allegretto grazioso* final. Fazil Say réussit, par son habileté technique et sa sensibilité, à donner corps à la richesse des inventions mélodiques de ces sonates, composées entre 1773 et 1789.

• « MOZART. COMPLETE PIANO SONATAS », 6 CD, WARNER CLASSICS, 32 €.

MARTHA ARGERICH

Le coffret de ses 75 ans

De Bach, Martha Argerich a signé une *Partita n°2*, dont la version live au Concertgebouw d'Amsterdam, en 1978, constitue la référence absolue. Mais l'univers de prédilection de la pianiste d'origine argentine reste Chopin, Schumann, Liszt, Falla, Prokoviev... Pour le 75^e anniversaire de l'artiste, Warner a eu la bonne idée de regrouper dans un coffret les enregistrements qui ont fait sa légende : le programme Chopin de 1965, le 3^e *Concerto* de Prokofiev, avec Claudio Abbado à la direction, ou encore les sonates de Bartok, avec Gidon Kremer au violon.

• « MARTHA ARGERICH, THE WARNER CLASSICS RECORDINGS », 20 CD, WARNER CLASSICS, 43 €.

bouteilles

Château Mazails

Cru Bourgeois du Médoc

A l'approche des fêtes, nous recherchons souvent quelques bonnes bouteilles à maturité. L'amateur prévoyant les trouvera au fond de sa cave, mais les autres devront se mettre en quête. Pour gagner du temps, voici une excellente adresse.

Il s'agit d'un cru bourgeois du Médoc de bonne facture en qualité et de facture légère au niveau du prix. Mais que sont ces crus bourgeois ? Cette dénomination remonte au XV^e siècle, à l'époque où les bourgeois de Bordeaux, enrichis par leur activité de commerce, achètent les meilleures terres de la région, auxquelles on donnera le nom de « crus des bourgeois » puis de crus bourgeois. Ils sont dès lors réputés supérieurs aux crus artisans et paysans.

La profession, au XX^e siècle, va s'efforcer d'en organiser le classement et fonde à Pauillac, en 1962, un syndicat des crus bourgeois. Ils atteindront une reconnaissance grand public à partir de 1985 avec la création d'une coupe organisée par le magazine *Gault et Millau*. Le premier classement officiel a lieu par arrêté ministériel en 2003 : 247 châteaux sont retenus sur 490 candidats.

Le château Mazails est un bon exemple de cette catégorie intéressante par ses critères de sélection et son positionnement sur des prix abordables.

Bâti en 1777, Le château domine l'estuaire de la Gironde. C'est un magnifique domaine de 42 hectares au sol de graves garonnaises, terroir de choix du Médoc favorisant un vin fin, gras, de couleur pourpre, avec des arômes de fruits mûrs, des tanins longs et subtils.

Plusieurs millésimes s'offrent à vous, y compris en magnums, de 2005 à 2014. Le 2008, actuellement prêt à boire, vous est proposé en promotion à 8 euros. Une bouteille idéale pour les viandes des réveillons !

Georges SULIAC

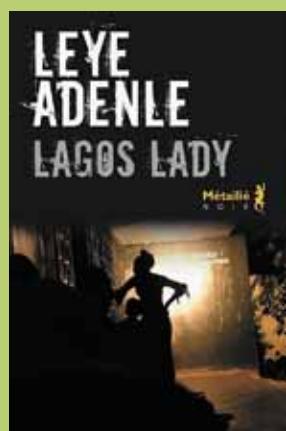
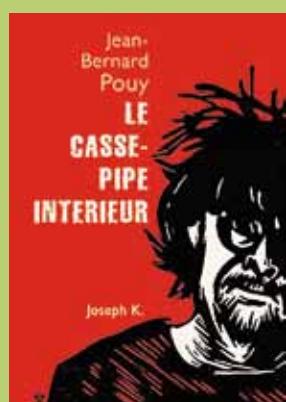
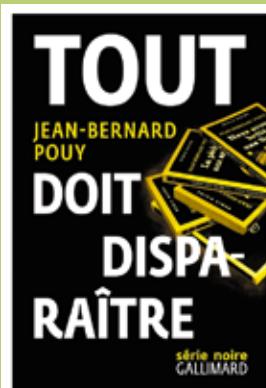
Château Mazails
Philippe Chacun
33340 Saint-Yzans-de-Médoc
05 56 09 06 02

lire les polars

JIBÉ POUY

Pages d'anthologie

ALORS QUE
LE TRIMESTRIEL
«ALIBIS» FAIT
SES ADIEUX, FOCUS
SUR LE PROLIFIQUE
POLARDEUX ET SUR
UN NOUVEL AUTEUR,
LEYLE ADENLE.



Je commençais à écrire cette chronique lorsqu'une mauvaise nouvelle est arrivée par le courrier, avec le n° 60 d'*Alibis*.

Dans *Options* de décembre 2015, j'avais fait l'éloge de ce trimestriel canadien francophone de 160 pages consacré au polar, au noir et au mystère. Malheureusement, après quinze ans d'existence, son 60^e numéro sera aussi le dernier. Le nombre insuffisant de lecteurs condamne la revue au silence. Paradoxalement, alors que ce genre littéraire est devenu majoritaire chez les lecteurs et surtout les lectrices, les revues traitant des littératures policières disparaissent les unes après les autres.

On peut heureusement encore compter sur *Temps noir*, créée en 1998 par Franck Lhorneau, directeur des éditions Joseph K, à Nantes. Cette revue d'excellente facture, qui paraît en moyenne une fois par an sur plus de 350 pages a publié des dizaines d'articles thématiques, des portraits d'auteurs, des entretiens, ainsi que des études de référence – sur l'histoire de la Série blême (1949-1951) chez Gallimard, sur les détectives de l'occulte, sur le polar hollywoodien des années 2000, sur la guerre d'Algérie dans le roman noir, sur le passé inavouable de l'écrivain José Giovanni... Le numéro 19 de *Temps noir*, en vente depuis octobre dans toutes les bonnes librairies, consacre pas moins d'une centaine de pages à Jean-Bernard Pouy.

Jibé Pouy, l'inusable

S'il est une personnalité incontournable dans le milieu polardeux, c'est bien Jibé Pouy, auteur prolifique, romancier, nouvelliste, scénariste (quatorze courts et longs métrages), dramaturge (huit pièces de théâtre, autant d'adaptations, neuf pièces radio), acteur (dans une douzaine de films), directeur littéraire, créateur de collections parmi lesquelles la plus connue reste Le Poulpe. Avec son humour, son inventivité, les contraintes qu'il aime parfois se fixer – dans *La Pêche aux anges*, chacun des 26 chapitres débute et s'achève par chacune des lettres de l'alphabet –, son apport inestimable à l'émission de France Culture *Des Papous dans la tête*, c'est un véritable défenseur de la littérature populaire qui gagne à être connu. Pour parfaire cette connaissance, Gallimard a sorti il y a quelques mois, dans la Série noire, un recueil omnibus intitulé *Tout doit disparaître*, qui regroupe cinq romans de l'auteur publiés dans les années 1980. De leur côté,

les éditions Joseph K viennent de publier *Le Casse-pipe intérieur*, une compilation de 114 textes sur plus de 300 pages, dans lesquels Pouy évoque avec la même aisance le coureur cycliste italien Gino Bartali, Juppé, Nefertiti, le marsupilami et bien d'autres personnages insolites. Le même éclectisme est de mise si l'on consulte la liste des médias qui ont accueilli ses textes : *Rouge*, *Biba*, *L'Humanité*, *Marie-France*, *Télérama*, *Ras l'front*, *No Pasaran*, *Libération*, *Le Galopin*, *Émois*, *Reflex*, *Les Temps modernes* et une bonne douzaine d'autres publications.

A Lagos, la clope de trop

Au mois d'octobre, le festival du polar de Pau a couronné *Lagos Lady*, premier roman de Leye Adenle. Né en 1975 au Nigeria, il vit aujourd'hui à Londres où il travaille comme chef de projet. Son livre met en scène un certain Guy Collins, journaliste londonien sans grand talent que son amie, d'origine nigériane, vient de quitter. Décidé à se rendre au Nigeria, il débarque dans la capitale, Lagos, mais, sitôt arrivé, il commet l'erreur de suivre la recommandation du concierge de son hôtel, et fait un tour dans une boîte de la ville, Le Ronnie's. Seul Blanc dans la place, vite repéré, il attire les tentatives de séduction des habituées lorsque soudain les événements s'accélèrent. Collins, sorti pour fumer, est témoin d'un crime odieux : d'une voiture, le corps d'une jeune femme à qui on a tranché la poitrine est jeté dans la rue. Embarqué par la police, Collins doit son salut à une femme, la belle Anaka. Dans ce monde machiste et corrompu, elle va l'entraîner dans une aventure pimentée de sorcellerie et de violence, où les riches pervers sablent le champagne tandis que les pauvres s'entretuent. Depuis la disparition de Bolya et de Moussa Konaté, le polar d'Afrique noire était notamment porté par le Gabonais Janis Otsiemi et par la Botswanaise Unity Dow. Il faudra désormais compter avec Leye Adenle. ▶

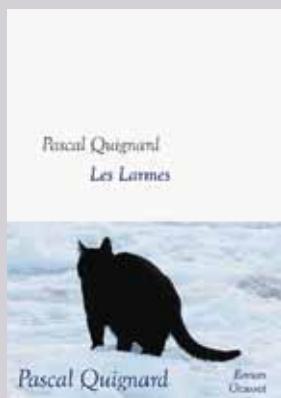
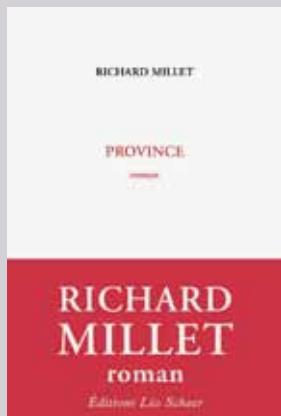
Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- **TEMPS NOIR** N° 19, ÉDITIONS JOSEPH K, OCTOBRE 2016, 350 PAGES, 19,50 EUROS
- **JEAN-BERNARD POUY**, *TOUT DOIT DISPARAÎTRE*, GALLIMARD, 2015, 702 PAGES, 24,50 EUROS. PRÉFACE DE CARYL FÉREY.
- **JEAN-BERNARD POUY**, *LE CASSE-PIPE INTÉRIEUR*, ÉDITIONS JOSEPH K, 2016, 317 PAGES, 19,80 EUROS
- **LEYE ADENLE**, *LAGOS LADY*, MÉTAIILIÉ, 2016, 333 PAGES, 20 EUROS

BANNI

L'amertume de Richard Millet



L'ÉCRIVAIN ET ESSAYISTE CONSERVATEUR SIGNE UNE JOLIE SATIRE SOCIALE FAISANT ÉCHO À SES PROPRES MÉSAVENTURES. DE SON CÔTÉ, PASCAL QUIGNARD PEINE À CONVAINCRE AVEC UN ROMAN HISTORIQUE PARFOIS NÉBULEUX.

La saison des prix littéraires bat son plein et, comme chaque année, le bruit de la grosse caisse médiatique a couvert la petite voix de centaines de romans qui ne parviendront pas à se faire entendre. L'un d'entre eux a une histoire particulière parce qu'il aurait sans aucun doute mérité ou les honneurs ou l'opprobre de la presse, mais n'a eu droit qu'à son silence méprisant. Il s'agit de *Province* de Richard Millet, auteur désormais maudit, longtemps faiseur de rois (littéraire) chez Gallimard dont il fut chassé après ses prises de position méprisables pour les uns, caricaturées pour les autres. Il n'en reste pas moins que Richard Millet est l'un de nos plus grands stylistes, un amoureux de la langue française qui déploie ses phrases pour privier d'air son sujet et asphyxier son lecteur. *Province* est censé renouer avec la tradition du roman balzacien et rendre compte d'une réalité provinciale contemporaine. Le lecteur ne se retrouvera tout à fait ni dans le projet littéraire ni dans l'objectif sociétal. « *Mon roman*, résume Richard Millet, est une sorte d'adieu au roman balzacien dont il reconnaît cependant la souveraineté. »

Saint-Roch, célèbre critique littéraire parisien contraint à l'exil après des prises de positions sulfureuses, revient dans la ville de son enfance, Uxeilles. Le bruit court qu'il est là pour « baisser le plus de femmes possible ». La phrase, qu'on lui attribue, fait scandale... mais personne ne peut affirmer l'avoir entendu de la bouche de Saint-Roch. Ultime humiliation pour ce banni, il est contraint par son journal de signer désormais ses rares articles de son véritable patronyme, auquel il avait pourtant voulu échapper : Mambre... « *Le nom est inscrit dans la temporalité de la voix qui le porte, quand elle ne le déforme pas dans comme dans la raillerie ou la rumeur* », écrit Richard Millet. Vivre, surtout en une petite ville où l'anonymat n'est pas général, c'est naviguer sur un vaisseau qui bat pavillon patronymique. » L'homme venu « *baiser le plus de femmes possible* » n'est donc peut-être victime que d'une calomnie patronymique !

Les phrases de Millet envahissent les rues mortes de la ville, se répercutent sur les murs des maisons assoupies. La réalité sociologique décrite est caricaturale et les allusions à l'actualité superfétatoires. Les râles d'agonie de l'Occident s'entendent jusqu'au fin fond de la province... Il reste le style inimitable de Millet pour décrire la vacuité de

personnages qui se débattent pour échapper à l'ennui, reflet de l'inanité de leur vie intellectuelle. La narration a été confiée à une femme dont l'identité reste inconnue, qui mêle ses impressions aux rumeurs ou à ce qui lui sera ensuite rapporté. Ainsi la phrase de Millet épouse-t-elle les hésitations du récit et s'immisce dans les zones d'ombre qu'elle éclaire d'une lueur nouvelle, s'arrête sur des contradictions qu'elle creuse et soupèse. L'écriture est exigeante, intransigeante, exclusive même. D'ailleurs l'incipit de *Province* chasse irrémédiablement le lecteur ou l'attire dans ses serres puisqu'il ressemble aux ailes éployées d'une chouette effraie : une unique phrase de 30 lignes... Le premier chapitre, lui, se clôt sur cette aphorisme : « *Nous savons les ennemis parmi nous et n'ignorons pas que c'est au crépuscule que la mort peut se contempler fixement.* » Un peu comme la phrase de Millet, reconnaissable entre mille, mais fascinante au sens étymologique du terme : elle attire autant qu'elle repousse.

Deux petits-fils de Charlemagne

La fascination est d'ailleurs un thème majeur de l'œuvre de Pascal Quignard qui, dans *Les Larmes*, pose son regard sur la fin du IX^e siècle, où se mêlent l'histoire et la légende. Où la langue française commence. L'écriture de Quignard est toujours aussi limpide, son art du récit consommé mais, pourtant, cette biographie en pointillés des deux petits-fils de Charlemagne déconcerte le lecteur qui peine à suivre la destinée de ces jumeaux, contraires jusqu'à leur nom puisque l'un s'appelle Hartnid et l'autre Nithard.

Le récit veut nous ramener vers « *les antiques forêts qu'on a perdues* », mais il prend des chemins de traverse. Alors que la violence des sentiments est occultée par la douceur de la langue, il arrive que le lecteur prompt à la rêverie se prenne à contempler la poésie d'une phrase – « *les atomes qui tombent du ciel sont les larmes des choses* » – et perde son chemin... ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- RICHARD MILLET, *PROVINCE*, LÉO SCHEER, 320 PAGES, 19 EUROS.
- PASCAL QUIGNARD, *LES LARMES*, GRASSET, 213 PAGES, 19 EUROS.

DÉBUT DE SIÈCLE

Dans un monde en crise, le pari de la raison

2000-2015 : QUINZE ANNÉES DE BOULEVERSEMENTS MONDIAUX, DE VIOLENCE SOCIALE CROISSANTE, DE MENACES SUR LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES. Y A-T-IL DES RAISONS D'ESPÉRER ? LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME FAIT SES PROPOSITIONS, AU TERME D'UN VASTE TOUR D'HORIZON.

L'époque est paradoxale : jamais le changement n'a été aussi attendu, discuté, désiré et redouté à la fois. Jamais les réponses mises dans le débat public n'ont été aussi peu à la hauteur des attentes, qu'elles soient d'espoir ou de peur. Ce décalage traverse tous les champs de la connaissance, tous les secteurs d'activité. Sur fond d'une globalisation qui redistribue les cartes de la puissance, du pouvoir et du récit humain, il se manifeste aussi bien dans le domaine des sciences sociales et dures, du droit et de l'économie, de la médecine et de la génétique. Cette singulière période de basculement historique combine, aux aspects les plus classiques de la crise – inégalités sociales, exploitation du travail – un double épuisement – celui du modèle de représentation démocratique et du modèle d'exploitation des richesses et de leur consommation. Viennent s'y ajouter des capacités d'innovation qui redéfinissent profondément le rapport de l'individu au collectif, du travailleur à la production, du citoyen à la société. L'ampleur de ces mutations, le choc et l'entrelacs d'autant d'enjeux mouvants, les violences et les dominations qui les accompagnent mettent en question le

rôle et la place des droits fondamentaux tels que définis par la Déclaration universelle de décembre 1948. Ce texte repose en effet sur une double notion essentielle, aujourd'hui violemment remise en cause : l'indivisibilité et l'universalité des droits. Pour une organisation de défense de ces droits et des libertés, le défi est de taille. La Ligue des droits de l'homme a voulu le relever en invitant une trentaine d'universitaires, défenseurs des droits et intellectuels de renom à penser l'avenir à partir des tendances lourdes à l'œuvre durant les quinze premières années du siècle. Le résultat est d'une stimulante exigence, aux antipodes de la pensée magique et des coups de menton qui ont largement contribué à appauvrir le politique et à délégitimer la politique, jusqu'à déconsidérer l'idée même de démocratie, un peu partout, hélas, dans le monde.

Sonner l'alarme

Rejetant le rôle de Cassandre dans lequel on enferme trop souvent celles et ceux qui crient casse-cou, les contributeurs s'attachent donc certes à dire les périls, mais surtout à dégager les promesses du futur, promesses en mal d'accoucheurs. Car le

recul adopté n'évite pas les soubresauts et les chocs de l'actualité. Tout, au contraire, y ramène. On pense évidemment à la fin de 2014 et au début de 2015, à l'irruption sanglante du terrorisme au centre de la vie politique française ; au parti-pris sécuritaire du gouvernement avec, à la clé, l'état d'urgence et l'effroyable instrumentalisation du thème de la déchéance nationale ; à « l'adieu au social » enfin, avec un alignement sans distance aucune sur des recettes économiques et managériales faisant la part belle aux sempiternelles demandes du Medef.

Certes, ce triple choc découle d'événements dont une large part échappe aux dirigeants politiques français : attentats terroristes, jeux diplomatiques, stratégies des multinationales, frénésie des marchés... Mais il illustre aussi les réponses que ces dirigeants opposent aux événements, réponses dont les termes, le contenu, l'orientation procèdent d'un cumul d'expériences et de réflexions, de

BORIS PEJOVIC / MAPPP





D'événement en fait divers, de drame en catastrophe, le débat public a profondément remodelé l'approche dominante des droits et des libertés, le rôle des services publics de la justice et de la police, l'ordre public social, la compréhension partagée de ce que sont l'égalité et la fraternité. Ainsi, *Le monde qui vient* permet-il de capter la genèse des choix politiques et idéologiques de ces quinze dernières années, de la montée régulière des thématiques sécuritaires, du mépris affiché pour l'intelligence au bénéfice de postures martiales. Ce faisant, il inscrit les décisions des gouvernants du moment dans une longue évolution qui apparaît déconnectée des programmes présentés par les majorités successives.

Les contributions de cet ouvrage disent les obsessions alimentées par les troubles et les peurs qui agitent le monde; elles

éclairent les éléments structurants de cette évolution: repli identitaire, apologie du sécuritaire, minorisation des droits au bénéfice d'un ordre établi et réifié. Elles permettent de comprendre comment le président de la République et le gouvernement qu'il a nommé ont pu mettre en débat une altération profonde des principes éthiques, politiques et juridiques de la « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » telle que la rêvait Jaurès.

Ce faisant, elles ne font pas une croix sur l'avenir, elles encouragent au contraire à le penser. Loin d'un volontarisme excessif, cette invitation à allier « le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté » procède du constat que les défis posés à l'humanité ne se résoudront pas sans une réaffirmation forte d'une universalité des droits vivante, créative, effective.

Lorsque le terrorisme le plus nihiliste cherche à nous faire renier les principes démocratiques pour en tirer argument ...

• LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, *LE MONDE QUI VIENT. ENTRE PÉRILS ET PROMESSES. 2000-2015: UN ÉTAT DES DROITS*, LA DÉCOUVERTE, 340 PAGES, 21 EUROS.

... dans le recrutement de futurs candidats au meurtre suicidaire, on peut faire fond sur la force de la démocratie et du droit, comme d'autres l'ont fait, car ils permettent d'être efficace, sans alimenter ce que l'on veut combattre.

Lorsque la crise démocratique, de scrutin en scrutin, non seulement provoque des séismes dans la distribution des forces politiques mais alimente l'abstention ou des votes de violent rejet du politique, on devrait pouvoir ouvrir des pistes de nouvelles garanties de solidarité et d'égalité, au lieu de persister dans la précarisation des statuts.

Indiquer les caps possibles

Lorsque l'Union européenne, entre les ravages de la crise sociale, l'afflux de réfugiés et la montée de forces racistes, connaît elle aussi une crise si aiguë que la question de son devenir est posée à court terme, on doit pouvoir construire les solidarités nécessaires à une Europe utile à ses peuples et ouverte sur le monde d'aujourd'hui, au lieu de s'enlisir dans les égoïsmes électoralistes.

Lorsque la lutte contre le réchauffement climatique, le contrôle des flux financiers ou encore le traitement des conflits armés par d'autres moyens que les expéditions postcoloniales sont reconnus à l'échelle planétaire comme les seules voies d'un avenir humain, on pourrait prendre le multilatéralisme au sérieux et passer aux actes avant qu'il ne soit trop tard, au lieu de s'en tenir aux incantations et aux compétitions militaro-commerciales. Encore faudrait-il pour cela, au lieu de prétendre qu'«expliquer c'est excuser» – comme l'ont successivement martelé un ancien président de la République et l'actuel Premier ministre –, que les gouvernants misent non sur la gesticulation électoraliste mais sur l'intelligence et sur la compréhension de ce qui se joue au-delà du bruit et de la fureur portés par l'actualité.

Ces secousses et ces drames donnent des raisons supplémentaires pour réfléchir sans craintes ni tabous au «nouveau monde» à construire et à l'actualité d'un humanisme authentique. Il faut refuser que la lutte contre le terrorisme mette en danger nos libertés, et rappeler que le creusement des inégalités et le piège des crispations identitaires sont porteurs de violence sociale et individuelle. Ce n'est qu'ainsi qu'on contribuera à faire grandir l'espoir d'une citoyenneté renouvelée et vivante, qui porte en elle les dynamiques d'un avenir redevenant synonyme de progrès.

Louis SALLAY



Un état des lieux en demi-teinte

OUVRAGE COLLECTIF, *LE MONDE QUI VIENT ORGANISE*, EN SIX CHAPITRES, UNE RÉFLEXION PLURIELLE, QUI BALAIE LES RÉORGANISATIONS PLANÉTAIRES POUR INTERROGER LE RENOUVEAU POSSIBLE DES VALEURS D'ÉGALITÉ ET DE LIBERTÉ.

Le premier chapitre de l'ouvrage se penche sur la nécessaire mondialisation des droits dans un univers devenu «global» et interdépendant. Le deuxième explore l'hypothèse d'un universel humaniste et pluraliste à élaborer dans les convulsions et les défis de ce siècle. Logiquement, le troisième chapitre cerne la dimension centrale de la défense des libertés face aux tentatives d'en finir avec les principes du libéralisme politique. Une centralité dont le quatrième chapitre explique qu'elle ne saurait se concevoir en dehors d'une égalité effective, ne se payant pas de mots. Combat d'autant plus nécessaire qu'il se heurte aux tentatives d'enfermements identitaires, aux racismes et aux discriminations dont le cinquième chapitre approfondit le caractère délétère. Cette réflexion se termine sur l'évocation de l'un des défis les plus lourds de notre temps: celui d'une citoyenneté à refonder dans le cadre d'une démocratie effective.

Coordonné par Gérard Aschieri, Jean-Pierre Dubois, Ewa Tartakowsky et Pierre Tartakowsky, il bénéficie des contributions de Jean-Claude Ameisen, Geneviève Azam, Bertrand Badie, Étienne Balibar, Loïc Blondiaux, Pierre-Robert Baduel, Nicolas Bancel, Jean Baubérot, Jacques Chevallier, Thomas Coutrot, Mireille Delmas-Marty, Jean-Pierre Dubois, Nicolas Frize, Vincent Geisser, Hervé Guéry, Christian Laval, Henri Leclerc, Danièle Lochak, Nonna Mayer, Michel Miné, Laurent Mucchielli, Gérard Noiriel, Henri Oberdorff, Serge Paugam, Michèle Riot-Sarcey, Joël Roman, Michel Tubiana, Patrick Viveret, Michel Wieviorka et Catherine Wihtol de Wenden.



J'ai le pouvoir
de profiter
des meilleurs
tarifs pour
mon assurance
auto.

Rejoignez
le N°1.

Ce qui est essentiel pour moi, c'est de prendre la bonne direction pour
mon assurance auto.

Avec la Macif, je profite des tarifs du N°1⁽¹⁾ et, en plus, à la souscription
de mon contrat, on m'a offert un an d'abonnement télépéage⁽²⁾.
Je suis sûr d'avoir fait le bon choix pour mon assurance auto.

Découvrez tous les avantages du contrat Auto Macif dans l'une de nos agences
ou sur macif.fr.



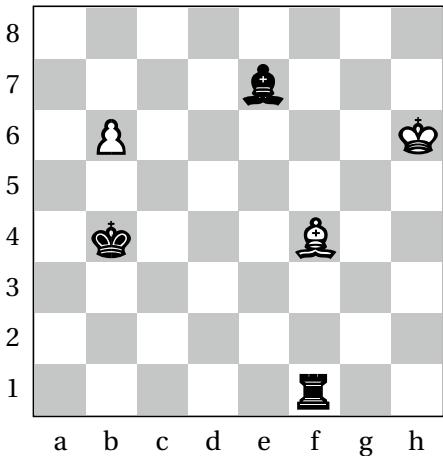
Essentiel pour moi

(1) Tarifs parmi les meilleurs du marché, hors promotions. Macif, 1ère société d'assurance en nombre de contrats auto en France en 2015.

(2) Offre soumise à conditions valable pour toute souscription d'un contrat Auto avant le 31.12.2017 et d'un abonnement Temps Libre Vinci Autoroutes avant le 31.03.2018. Frais de gestion offerts, hors frais de péage et de parking. Détails de l'offre sur macif.fr

Tactique

Etude de V. Kalandadze, 1965. Les Blancs jouent et gagnent



Le «vieux» du Top 10

La liste du classement mondial montre que la compétition échiquierne devient de plus en plus une affaire de jeunes. Si l'on considère le Top 10: six joueurs sont nés après 1990, dont le champion du monde en titre, Magnus Carlsen. Seul l'Indien Viswanathan Anand est né avant 1970, en l'occurrence, en 1969. La mémorisation des lignes d'ouvertures travaillées à la maison est d'une importance cruciale. Cet aspect de la préparation favorise énormément les plus jeunes. Cependant, les champions vieillissants demeurent des compétiteurs et savent compenser. Ce qu'ils ont

perdu d'un côté, ils le récupèrent notamment grâce à leur expérience et à leur instinct. Dans sa partie jouée contre Topalov l'an passé à Londres, Anand a fait preuve d'une extraordinaire patience pour s'imposer dans une finale très technique. En revanche, dans sa partie semi-rapide contre le n°1 français à Leuven, son flair légendaire lui a permis de trouver une faille dans la position blanche.

Anand Viswanathan (2796) – Topalov Veselin (2803)

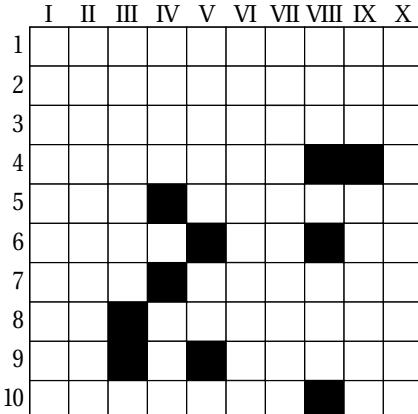
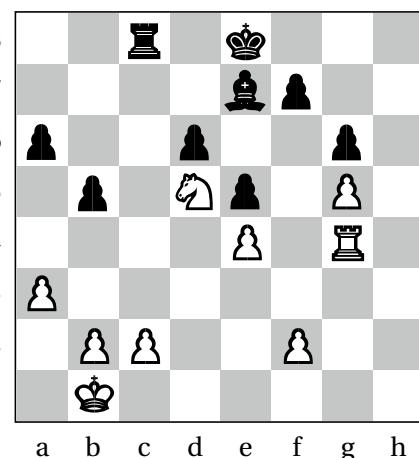
Londres, (5^e ronde), 2015. Défense Sicilienne.

1.e4 c5 2.Cf3 d6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 a6 6.h3 e5 7.Cde2 h5 8.Fg5 Fe6 9.Fxf6!? (visant la case d5.) 9...Dxf6 10.Cd5 Dd8 11.Dd3 g6 12.0-0-0 Cd7 13.Rb1 Tc8 14.Cec3 Tc5 15.Fe2 b5 16.a3 Cb6 17.g4 hxg4 18.Cxb6 Dxb6 19.hxg4 Txh1 20.Txh1 Fg7 21.De3 Db7 22.Td1 Dc7 23.g5 Dc6 24.Tg1 (prépare l'échange des Fous de cases blanches.) 24...Dd7 25.Dg3 Tc8 26.Fg4! Fxg4 (les Blancs sont mieux.) 27.Dxg4 Dxg4 28.Txg4 Ff8 29.Cd5 Fe7 (Topalov a choisi de défendre passivement cette finale. Le Cavalier en d5 est magnifique, mais la Tour blanche doit défendre le pion g5.) (VOIR DIAGRAMME) 30.c3 Tc6 31.Rc2 Rd7 32.Rb3 Fd8 33.a4 33...Tc5 34.axb5 Txb5+ 35.Ra2 a5 36.b4 axb4 37.cxb4 Tb7 38.Rb3 Tb8 39.Tg1 Tb7 40.Tg3 Tb8 41.Tg1 Tb7 42.Ta1! Fxg5 43.Rc4 Fd8 44.f3 f5 45.Th1 fxe4 46.fxe4 g5 47.b5 Tb8 48.Th7+ Re6 49.Rb4! (49.b6? eut été prématuro : 49...Txb6! 50.Cxb6 Fxb6=) 49...g4 50.Tg7 g3 51.Txg3 Tb7 52.Tg6+ Rd7 53.Tg7+ Rc8 54.Tg8 Rd7 55.Rc4 Tb8 56.Tg7+ Re6 57.Rb4! (le même zugzwang qu'au 49^e coup!) 57...Fa5+? 58.Rc4? (58.Rxa5! Txb5+ 59.Ra4 Ta5+ 60.Rb3 Ta3+ 61.Rc4 Ta4+ 62.Cb4+ sans doute en manque de temps, Anand fait confiance à son adversaire.) 58...Fd8 59.Tg8 Tb8+ 60.Rd3 Tb8 61.Th8 Rd7 (61...Txb5? 62.Txd8+) 62.Th7+ Re6 63.Rc4 Tc8+ 64.Rb4 Tc1 (sur : 64...Tb8 65.Ta7+) 65.b6 (le pion avance, c'est fini!) 65...Tb1+ 66.Ra5 Fxb6+ 67.Cxb6 Ta1+ 68.Rb5 Tb1+ 69.Rc6 Tc1+ 70.Rb7 Tb1 71.Rc7 Tc1+ 72.Rd8 Te1 73.Th4! (si : 73.Th6? Rf7 74.Cc4? Txe4 75.Cxd6+ Rg7=) 73...Rf6 74.Tg4! (les Noirs abandonnent.) 1-0

Vachier-Lagrave Maxime (2789) – Anand Viswanathan (2770)

Grand Prix Tour, Rapid, Leuven, Belgique, (1^{er} ronde), 2016. Partie Espagnole

1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 Cf6 4.d3 Fc5 5.c3 0-0 6.0-0 d6 7.Cbd2 Ce7 8.d4 exd4 9.cxd4 Fb6 10.Te1 Fg4 11.h3 Fh5 12.Db3 d5 13.e5 Cd7 14.Dd1 Te8 15.g4 Fg6 16.Cf1 c6 17.Fd3 f6 18.exf6 Cxf6 19.Cg3 Fxd3 20.Dxd3 Cg6 21.Txe8+ Dxe8 22.Fg5 Df7 23.Te1 Tf8 24.Cf5 Ce4 25.Fh6!? Dc7! 26.Cxg7 (26.Fxg7? Txf5 27.gxf5 Cf4+) 26...Cxf2! (prévu depuis un moment par Anand. 26...Cf4? 27.Fxf4 Dxf4 28.Cf5+) 27.Rxf2 Dh2+ 28.Re3 Dg2! (les Noirs ont deux menaces : l'attaque sur le Cavalier f3 et ...Ce5!) 29.De2 29...Txf3+! 30.Dxf3 Fxd4+! 31.Rxd4 Dxf3 (la partie est gagnée pour l'Indien.) 32.Cf5 Df2+ 33.Te3 Dxb2+ 34.Rc5 Db6+ 35.Rd6 Dd8+ 36.Rc5 d4 0-1



HORIZONTALEMENT

1. Double contrainte quand elle est paradoxale. – 2. Sournoise. – 3. Mènent au vert en été. – 4. Luirent dans le désordre. – 5. Arrivée. Pépinière de sinophones. – 6. Couvert. Aujourd'hui Touristra. Ressources humaines à Londres. – 7. Bidule avec tout. Comprimai. – 8. Société. De gauche (ou de droite). – 9. Interjection. Valorise ou dissimile. – 10. Pas chieuse mais... Le meilleur.

VERTICALEMENT

1. Jovinienes ou Sénonaises. – II. Au service de Dagobert? – III. Tailleure de jupes. – IV. Alliance contre qui? Pièce d'araire. – V. Philosophe italien. En toute hypothèse. – VI. Pratiques, mais pas toujours commodes. – VII. Elle agit pour la postérité. – VIII. Pour entrer au plus vite sur le marché du travail. Transporte les Franciliens. – IX. Coquin. Une voie à suivre en Coran? – X. Dangereux hérétiques.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Lécanades. – II. Nallebmahe VIII. JU. Rez. – IX. Ose. Charia. – X. Nestorens. – V. Negat. SI. – VI. Jupière. – VII. Otaran. Age. – (chambellan). – III. Jupière. – IV. Otaran. Age. – VI. Pratiques, mais pas toujours commodes. – VII. Elle agit pour la postérité. – VIII. Pour entrer au plus vite sur le marché du travail. Transporte les Franciliens. – IX. Coquin. Une voie à suivre en Coran? – X. Dangereux hérétiques.

Verticalement: 1. Lécanades. – II. Nallebmahe VIII. JU. Rez. – IX. Ose. Charia. – X. Nestorens. – V. Negat. SI. – VI. Jupière. – VII. Otaran. Age. – VI. Pratiques, mais pas toujours commodes. – VII. Elle agit pour la postérité. – VIII. Pour entrer au plus vite sur le marché du travail. Transporte les Franciliens. – IX. Coquin. Une voie à suivre en Coran? – X. Dangereux hérétiques.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Les Blancs n'ont qu'un pion pour une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb7 8.Cd7 Rg6= car il n'a pas de pion) mais les Blancs ont une Tour, mais ce pion est très avancé et la case b8 est contrôlée par le Fou en f4, 1.b7Th1+2.Rg7 (pas 2.Rg6 Th8=) 2...Ff6+ (alors de pouvoir jouer ...Th8 3.Rg6 Th8 4.Rg7) (la Tour est attaquée et il faut contrôler la case de promotion du pion b8). 4...Tg8 5.Fc7 Rb5 (sur : 5...Te8 6.Rg7 Th8 7.Fd6+ 8.Rb5 8.Fg8+ - le pion va à Dame) 6.Fxg8 Rg6 7.b8T (si : 7.b8Q+ Rb

POUR ALLER D'UN POINT A À UN POINT B, LE PLUS SIMPLE, C'EST L'APPLI SNCF.

Retrouvez dans l'appli SNCF toutes les infos sur les billets, trains, trajets, infos trafic et alertes en temps réel.



Disponible sur l'AppStore, Google Play, Windows Store et montres connectées.



TÉLÉCHARGEZ ICI > <http://sn.cf/appli>



IL EXISTE UNE FLEUR QUI PRODUIT DE L'ÉLECTRICITÉ

smartflower™ suit la course du soleil et alimente votre maison tout au long de l'année grâce à ses pétales photovoltaïques.*

Notre avenir est électrique. Et il est déjà là.



edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* smartflower™ est commercialisée par EDF ENR en France. Cette fleur aux pétales photovoltaïques peut alimenter un foyer de 4 personnes, soit par exemple 3 500 kWh* par an à Lyon, hors eau chaude et chauffage. (* chiffres société Smart Flower Energy Technology GmbH).